

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JUIN 2022

(article L.2121.26 du Code général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à 20H00, le Conseil municipal de la commune d'ÉPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Mme DORLAND Muriel, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DORLAND, Maire,

M. MARCHAU, **Mme CASTAINGS**, **M. V. GALLET**, **M. WALTER**, **Mme MARTIN**, **Mme PANZANI**, **M. FABBRO**, Maires-Adjointes,

M. DUCHESNE, **M. MARAIS**, **Mme LEQUEUX**, **Mme LUTIER**, **M. SCHILTZ**, **Mme LE POULAIN**, **M. TURCHI**, **M. DUGAST**, **Mme GAUDRY**, **M. HADDAD**, **M. BLOTTIÈRE**, **Mme BAIRRAS**, **Mme DORLENCOURT**, **M. FUTOL**, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. BARRIÈRE, représenté par Mme DORLAND,

Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjoint,

M. RANDOING, représenté par M. DUGAST, Conseiller municipal,

Mme BOURDOUX, représentée par Mme LUTIER, Conseillère municipale,

M. O GALLET, représenté par Mme LE POULAIN, Conseillère municipale déléguée,

Mme BOUVIER, représentée par Mme CASTAINGS, Maire-adjoint,

Mme DESAILLY, représentée par M. V. GALLET, Maire-adjoint,

Mme DRAGHI, représentée par M. MARCHAU, Maire-adjoint,

M. P. LEGOUGE, représenté par M. BLOTTIÈRE, Conseiller municipal,

M. M. LEGOUGE, représenté par Mme BAIRRAS, Conseillère municipale.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. DIDRY

M. SCHILTZ (jusqu'à 20h25)

Secrétaire de séance : **M. MARAIS**

***Mme DORLAND** : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Bienvenue à ce Conseil municipal du 30 juin 2022 à Épinay-sur-Orge.*

Les convocations et les dossiers ont été transmis par mail le 23 juin 2022, accompagnés des projets de notices explicatives et de délibérations. Le dossier a été remis sous format papier aux membres du groupe Épinay Demain.

***Mme DORLAND** procède à l'appel des Conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.*

Nous commençons par deux communications. Vincent GALLET...

***M. Vincent GALLET** : On va lancer une enquête avec un formulaire sur le net, pour essayer de recueillir le maximum d'informations sur les problèmes que les Spinoliens rencontrent avec la fibre. Cela permettra d'obtenir des informations que les différents protagonistes parties prenantes ne nous donnent pas. C'est très difficile, on n'a que l'écume des choses.*

On essaie d'aider les gens, mais on ne sait pas dire tous les gens qui ne nous préviennent pas, qui appellent les opérateurs et qui ne passent pas par nous, donc on veut effectivement essayer de mesurer cela pour mettre en place des solutions pour aider. Donc, guettez les réseaux sociaux et le site de la Ville.

Mme DORLAND : *Merci. On a une autre communication de Brice WALTER sur la création du groupe scolaire.*

M. WALTER : *Bonsoir à tous.*

Il avait été dans un premier temps évalué et étudié la possibilité d'utiliser les salles disponibles du groupe scolaire Albert Camus pour faire face à l'arrivée de nouveaux écoliers spinoliens. Cette solution a été étudiée via un programmiste qui avait été mandaté au mois de novembre, si ma mémoire est bonne.

On a reçu une étude. Elle a fait également l'objet d'un chiffrage. Cette solution ne sera pas retenue pour des questions de coût. Pour gagner trois classes, il fallait revoir complètement, restructurer, démolir et refaire une restauration. Il fallait donc prévoir également la rénovation énergétique.

Notre choix s'est porté plutôt sur la création d'un nouveau groupe scolaire. Un appel d'offres a été lancé il y a un tout petit peu plus d'un mois sur une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un programme de ce nouveau scolaire. Des candidats ont répondu. On est encore en phase de dépouillement des offres. Il y a eu des questions complémentaires.

On va choisir très prochainement le programmiste qui va étudier la faisabilité de ce nouveau groupe scolaire, qui est projeté, en tout cas dans un premier temps, d'être réalisé sur ce qui deviendra l'ancien terrain de foot des Templiers où l'on a déjà le centre de loisirs primaire. Après, on vous tiendra évidemment au courant.

Le programme a pour but de vérifier la faisabilité et d'exprimer les besoins que l'on va avoir en termes de classes, avec la possibilité d'intégrer dans ce groupe scolaire ce qui est aujourd'hui l'école maternelle des Templiers et de libérer ces locaux pour d'autres usages qui pourront être par exemple associatifs.

Aujourd'hui, on est vraiment en phase de programme, avec une espérance de sortie de terre d'ici trois à quatre ans. Ce sont à peu près les délais nécessaires.

Mme DORLAND : *Merci pour ces explications.*

Je passe ensuite aux questions posées par M. LEGOUGE au dernier conseil. Une première question concernait la redevance d'occupation du domaine public versée par GDRF. Monsieur WALTER, voulez-vous répondre ou voulez-vous que je le fasse ?

M. WALTER : *Il faut que je retrouve les notes.*

Mme DORLAND : *Je les ai sous les yeux. C'est comme vous voulez.*

M. WALTER : *Allez-y.*

Mme DORLAND : *Le montant de la redevance d'occupation du domaine public versée par GRDF est le suivant : 1 837,37 € en 2019, 1 648,20 € en 2020, 1 907,30 € en 2021 et le montant pour 2022 n'est évidemment pas encore connu à ce jour.*

Dans la mesure où ENEDIS n'a pas réalisé de travaux sur ses ouvrages depuis plusieurs années, il n'y a pas eu de redevance RODP versée par ENEDIS.

Il y avait une autre question concernant le coût global de la fête printanière d'Épinay. Olivier MARCHAU apporte la réponse.

M. MARCHAU : *Une fête qui s'appelle Les Printanières d'Épinay a eu lieu le 22 mai. Le coût de cette fête est de 9 092 €. En termes de dépenses, ce sont la location des barnums, le gardiennage, les goodies, ateliers, banderoles, personnel municipal, restauration des bénévoles, pour un montant de 12 043 €. En recettes, entre la redevance et le mécénat, on a touché 2 951 €.*

C'est une fête qui a été plutôt un succès. D'ores et déjà, on commence à avoir des gens qui souhaitent financer l'année prochaine, donc l'idée, c'est qu'à terme, d'ici trois ans, on arrive à une fête à l'équilibre, que les dépenses soient équilibrées par les recettes notamment en augmentant le mécénat.

Mme DORLAND : *Merci pour cette explication.*

▪ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme DORLAND : *Je désigne un secrétaire de séance, Christian MARAIS. Merci.*

Je passe à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mai 2022.

▪ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 24 MAI 2022

Mme DORLAND : *Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Pas de question, pas de remarque, donc je mets aux voix.*

→ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Mme DORLAND : *Merci.*

On passe aux délibérations proprement dites du conseil de ce soir. Le premier point concerne le débat sur ce que l'on appelle le PADD, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme.

URBANISME

1. DEBAT DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANSIME

Rapporteur : O. MARCHAU

Le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Épinay-sur-Orge en date du 29 septembre 2020, conformément aux dispositions des articles L.153-31 du code de l'urbanisme.

Cette révision générale du PLU vise à améliorer son contenu, à l'adapter au nouveau contexte législatif et réglementaire.

Pour rappel, les objectifs poursuivis sont de :

- Créer les conditions permettant à la Commune de se mettre en conformité avec les objectifs de mixité sociale fixés par la loi SRU et le Programme Local de l'Habitat voté par la Communauté d'Agglomération Paris Saclay le 18 décembre 2019,
- Inscrire l'aménagement de la ville dans une perspective de développement durable, prendre en compte les enjeux de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, ainsi que ceux liés à la perméabilité des sols et à la préservation de la biodiversité,
- Procéder à l'ajustement, à la correction et à l'évolution de certaines dispositions réglementaires,
- Intégrer les attentes de la CPS en termes d'assainissement et de traitement des eaux pluviales,
- Mettre en cohérence avec les exigences du Syndicat de l'Orge et du SIAHVY pour les aspects des zones humides,
- Organiser le réaménagement du Pôle Gare avec une nouvelle morphologie urbaine dans le cadre de la prochaine mise en service du Tram 12, en assurant une mixité fonctionnelle de la zone, intégrer les dispositions réglementaires nécessaires pour permettre les évolutions du site de Perray-Vaucluse,
- Redynamiser le centre-ville en favorisant un véritable renouvellement urbain tout en veillant à maintenir des commerces de détail et de proximité, et en améliorant de stationnement,

- Développer une offre de logements diversifiée en termes de typologies, de statuts d'occupation et d'accessibilité financière, afin de permettre un véritable parcours résidentiel,
- Accompagner la croissance démographique de la commune en fixant des orientations précises en termes de besoin en équipements publics,
- Mettre en place un cadre réglementaire pour inciter la rénovation du bâti existant,
- Effectuer un recensement des éléments de paysage (bâti/espaces naturels) remarquables nécessitant la mise en place d'une protection,
- Préserver l'identité de la ville en établissant des règles qui permettent de garantir la qualité architecturale des projets.

Parmi les documents composant le PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est une pièce maîtresse.

En effet, conformément à l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme, le PADD définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Il fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

C'est en quelque sorte le projet politique pour l'avenir et l'aménagement du territoire communal.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, un débat a lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

SYNTHÈSE DU CONTENU DU PADD

Les grandes orientations du PADD sont exposées à l'ensemble des membres du conseil municipal afin de permettre le débat de celui-ci conformément à la procédure.

Le PADD du PLU de la commune d'Épinay-sur-Orge, outil de prospective territoriale donc, permet de définir les principales orientations en matière de développement du territoire à huit ans, soit à l'horizon 2030.

Il exprime les volontés et les ambitions de la collectivité dans le respect des grands principes énoncés aux articles L101-1 à L101-3 du Code de l'Urbanisme.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations générales suivantes ainsi que des objectifs poursuivis, à la lumière notamment des explications et de la présentation du bureau d'études A4PLUSA, en charge du dossier.

Orientation n°01 : Une ville accessible – Accompagner la transition vers les mobilités douces

- Renforcer le déploiement des transports en commun,
- Encourager l'intermodalité,
- Compléter le maillage de liaisons douces pour un territoire qui se vit à l'échelle du piéton,
- Persévérer dans la politique de gestion du stationnement,
- Favoriser et encourager les principes de l'écomobilité,
- Développer les aménagements visant à pacifier l'utilisation de la voie publique,
- Maîtriser les déplacements domicile travail.

Orientation n°02 : Une ville naturelle – Renforcer la qualité environnementale et du cadre de vie de la ville

- Préserver et mettre en valeur la trame bleue,

- Consolider la trame verte dans un territoire fortement urbanisé,
- Préserver et valoriser le patrimoine remarquable qu'il soit bâti ou non bâti,
- Mieux intégrer le développement urbain au paysage et à l'environnement,
- Faire face aux enjeux du changement climatique.

Orientation n°03 : Une ville active – Encourager le développement économique pour un territoire rayonnant

- Préserver et développer l'offre de commerces de proximité,
- Veiller à une bonne intégration paysagère et environnementale de la future zone d'activité de la Croix Ronde,
- Soutenir, diversifier et développer les activités agricoles,
- Soutenir la diversification du tissu économique et des nouvelles formes de travail,
- Assurer un développement économique concerté et durable à l'échelle de l'agglomération,
- Développer les filières économiques en lien avec l'économie numérique.

Orientation n°04 : une ville solidaire – Répondre aux défis d'un territoire de cohésion

- Mettre en œuvre une politique d'habitat assurant un véritable parcours résidentiel et une offre adaptée,
- Assurer un niveau d'équipements pour tous et accessibles par tous,
- Développer une politique de rénovation/réhabilitation de l'habitat dégradé ou non adapté aux normes,
- Renforcer la mixité sociale et urbaine,
- Améliorer la qualité et le confort de l'espace public,
- Encourager et soutenir le dynamisme citoyen et associatif dans la ville.

Orientation n°05 : Une ville exemplaire – Faire de la ville une référence en matière d'écologie urbaine

- Promouvoir un urbanisme durable et de qualité, répondant aux enjeux du XXIème siècle,
- Économiser les ressources naturelles du territoire,
- Promouvoir le verdissement de la ville,
- Accentuer la politique de réduction des déchets,
- Favoriser une gestion raisonnée des eaux de ruissellement, pour une urbanisation « douce »,
- Soutenir les initiatives locales.

Orientation n°06 : Une ville structurée – Assurer un développement urbain compact, maîtrisé et équilibré

- Assurer une croissance démographique mesurée et maîtrisée,
- Œuvrer pour un renforcement de la structuration urbaine,
- Maîtriser et cadrer la densification du tissu urbain en tenant compte des cadres supra-communaux,
- Œuvrer pour le développement d'un urbanisme durable.

Orientation n°07 : Une ville porte Est de l'agglomération – Affirmer l'appartenance de la ville au sein de la communauté d'agglomération

- Affirmer l'appartenance de la commune à la Communauté Paris Saclay,
- Permettre un rayonnement du sud-Est de l'agglomération par le biais de projets d'envergure,
- Réussir la transition écologique de l'agglomération en s'inscrivant dans les objectifs du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

La ville privilégie une croissance démographique maîtrisée et harmonieuse conduisant à une population qui pourrait avoisiner les 15.500 habitants à l'horizon 2030.

La dynamique de construction entre 2010 et 2021 a impliqué la mobilisation de 18,7 ha de foncier communal dont environ 6,2 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour y développer de l'habitat ainsi que des activités économiques.

La ville d'Épinay-sur-Orge entend modérer sa consommation d'espace et lutter contre les mécanismes de l'étalement urbain.

Sur les logements à produire à échéance du Plan Local d'Urbanisme (2022-2032), environ 70% seront réalisés au sein du tissu urbain par densification et/ou par recyclage ou renouvellement urbain et environ 30% en extension de l'enveloppe urbaine.

Le Plan Local d'Urbanisme de 2019 prévoyait un développement urbain basé sur une consommation foncière d'espaces naturels, agricoles et forestiers de près de 29,7 hectares (habitat et activités confondus), décomposée de la manière suivante :

- 14,4 ha à destination d'habitat,
- 15,3 ha à destination d'activités économiques.

La consommation foncière du projet de Plan Local d'Urbanisme à l'égard des espaces agricoles, naturels et forestiers représente 6 ha à destination d'habitat.

La révision du PLU permet ainsi la restitution d'environ 18 ha aux zones agricoles et naturelles par rapport à la consommation prévue par le PLU précédent.

Mme DORLAND : *On se fait accompagner depuis plusieurs mois par le bureau d'étude A4PLUS4, qui est représenté ce soir par Marine BURGUN. Avec Stéphane (?) qui n'est pas présent ce soir, elle nous accompagne depuis le début pour nous faire réfléchir, nous faire nous poser les bonnes questions sur ce projet énorme pour notre commune, très engageant pour les années à venir. Ce soir, on doit débattre du PADD. Marine BURGUN nous rejoint.*

Bonsoir.

Mme BURGUN : *Bonsoir.*

Mme DORLAND : *Je vais lui donner la parole. Elle a préparé une présentation qui est projetée. Je lui laisse la parole.*

(Présentation de visuels).

Mme BURGUN : *Merci. Bonjour à tous.*

Une brève introduction sur ce qu'est le PADD. C'est le Projet d'Aménagement de Développement Durable du PLU. C'est la pièce n° 2 que l'on voit sur l'écran ici, la pièce charnière, donc le projet politique de la Commune qui découle du rapport de présentation, du diagnostic que l'on a élaboré avec la Commune et des enjeux qui en sont ressortis.

On a élaboré ce Projet d'Aménagement de Développement Durable qui sera la base de la traduction réglementaire qui suivra dans le PLU. Ce PADD se compose de sept axes. Ces axes ne sont pas hiérarchisés entre eux. Le premier n'a pas plus de valeur que le cinquième par exemple :

- *Une ville accessible, le sujet de la mobilité que je vais détailler tout à l'heure ;*
- *Une ville naturelle ;*
- *Une ville active ;*
- *Une ville solidaire ;*
- *Une ville exemplaire ;*
- *Une ville structurée ;*
- *Une ville Porte Est d'agglomération.*

On va détailler ces axes. Chacun de ces axes est décomposé en différentes orientations et en sous-orientations. On ne va pas reprendre chacune des sous-orientations ce soir. L'idée, c'est d'avoir une vision globale sur le PADD.

- *La ville accessible*

La première orientation d'une ville accessible, premier axe du PADD, c'est l'idée de renforcer le déploiement des transports en commun au sein de la Commune, encourager aussi l'intermodalité. C'est pour cela que sur le schéma que vous voyez juste à côté de ces axes, on a le renforcement des pôles gares d'Épinay et Petit Vaux.

L'idée est de compléter le maillage des liaisons douces pour un territoire qui se vit aussi à l'échelle du piéton, à la fois liaisons cyclables et les chemins pédestre.

Il s'agit aussi dans la politique de gestion du stationnement, de favoriser et d'encourager les principes de l'écomobilité, de développer les aménagements qui visent à pacifier surtout l'espace public, son utilisation notamment par les cycles et par les piétons, et enfin de maîtriser les déplacements domicile-travail qui sont nombreux sur le territoire.

- *La ville naturelle*

L'axe n° 2, la ville naturelle, se décompose en cinq grandes orientations :

- *Renforcer la qualité environnementale et le cadre de vie de la Commune d'Épinay en préservant et en mettant en valeur la trame bleue constituée principalement par l'Orge et l'Yvette, qui sont deux corridors de biodiversité qui ont été identifiés au même titre que la continuité agricole que l'on voit aussi sur le schéma ici comme une continuité à préserver et à développer ;*
- *Consolider la trame verte dans un territoire qui est quand même plutôt urbanisé ;*
- *Préserver et valoriser aussi le patrimoine. Dans cet axe, il ne s'agit pas uniquement du patrimoine naturel, mais aussi du patrimoine bâti, avec la valorisation des monuments historiques et de leurs abords, ainsi que du plus petit patrimoine qui n'est pas protégé et reconnu de manière institutionnelle ;*
- *Mieux intégrer le développement urbain au paysage et à l'environnement notamment avec le traitement des lisières entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles et naturels ;*
- *Faire face aux enjeux du changement climatique notamment avec la lutte contre le mécanisme des îlots de chaleur.*

- *La ville active*

Le troisième axe, la ville active, comprend six orientations :

- *Préserver et développer l'offre de commerces de proximité de la Commune ;*
- *Veiller à une bonne intégration paysagère et environnementale de la future Zone d'Activités de la Croix ronde ;*
- *Soutenir et développer les activités agricoles avec l'idée d'une diversification de l'activité agricole, l'idée du développement de circuits courts par exemple ;*
- *Soutenir la diversification du tissu économique et des nouvelles formes de travail, avec l'émergence du télétravail, des plateformes collaboratives de travail ;*
- *Assurer un développement économique qui soit concerté et durable à l'échelle de l'agglomération ;*
- *Développer des filières économiques qui soient en lien avec l'économie numérique.*

- *La ville solidaire*

Le quatrième axe, la ville solidaire se décompose en six orientations :

- *Mettre en œuvre une politique d'habitat qui assure un véritable parcours résidentiel et une offre adaptée à tous ;*
- *Assurer un niveau d'équipements pour tous et accessible par tous ;*
- *Développer une politique de rénovation et de réhabilitation de l'habitat dégradé et qui n'est pas adapté aux normes ;*
- *Renforcer la mixité sociale et urbaine ;*
- *Améliorer la qualité et le confort de l'espace public, qu'il soit accessible à tous ;*
- *Encourager et soutenir le dynamisme citoyen et associatif de la Commune, ce qui est un vrai vecteur de lien social pour Épinay.*

- *La ville exemplaire*

Dans le cadre du cinquième axe, la ville exemplaire, l'idée est de faire de la Ville une référence en matière d'écologie urbaine. Tout cela passe par les orientations suivantes :

- *Promouvoir un urbanisme durable et de qualité qui réponde aux enjeux du XXI^e siècle ;*
 - *Économiser les ressources naturelles du territoire notamment par la promotion des filières d'énergies propres et dans une logique d'excellence énergétique ;*
 - *Promouvoir le verdissement de la Ville. On l'a déjà vu dans la ville naturelle, mais on a une nouvelle orientation dans cet axe de ville exemplaire. On parle de trame verte et à nouveau de lutter contre le réchauffement climatique grâce à cette trame verte ponctuelle dans l'enveloppe urbaine ;*
 - *Accentuer la politique de réduction des déchets ;*
 - *Favoriser une gestion raisonnée des eaux de ruissellement pour une urbanisation qui soit douce et donc respectueuse des sols ;*
 - *Soutenir les initiatives locales en matière d'exemplarité au sein de la Commune.*
- *La ville structurée*

L'idée du sixième axe est d'assurer un développement qui soit compact, maîtrisé et équilibré au sein de la Commune, on le voit sur le schéma. Le fait de renforcer les centralités du centre-ville et du pôle gare passe par :

- *Assurer une croissance démographique qui soit mesurée et maîtrisée ;*
 - *Œuvrer pour un renforcement de la structuration urbaine autour de ces pôles, mais avec aussi l'idée d'un renouvellement urbain dans le reste de l'enveloppe urbaine, permettre le renouvellement du site Perray Vaucluse et programmer une extension limitée de l'urbanisation au niveau de la ZAC de la Croix ronde, c'est l'hexagone que l'on voit au niveau de la ZAC ;*
 - *Maîtriser et cadrer la densification du tissu urbain en tenant compte des cadres supra-communaux ;*
 - *Œuvrer pour le développement d'un urbanisme durable pour la promotion de projets qui soient vertueux sur le territoire.*
- *La ville porte est de l'agglomération*

Le dernier axe dézoome d'Épinay et passe à l'échelle de l'agglomération, plaçant Épinay en porte est d'agglomération, avec l'idée de :

- *Affirmer l'appartenance de la Commune à la communauté Paris-Saclay ;*
- *Permettre un rayonnement du sud-est de l'agglomération par le biais de projets d'envergure ;*
- *Réussir la transition écologique de l'agglomération en s'inscrivant dans les objectifs du PCAET.*

Voilà pour cette présentation des grands axes du PADD de la révision de ce PLU. Je vais vous présenter maintenant les objectifs chiffrés de ce PADD.

La loi ALUR nous impose de travailler sur la modération de la consommation foncière, donc on est obligé de définir des objectifs chiffrés et de définir un scénario de développement à l'horizon de 2030 pour la Commune.

Le scénario choisi, ce sont 15 500 habitants à l'horizon de 2030. On se base sur l'année 2018 parce que ce sont les dernières données INSEE dont on dispose et les plus complètes. C'est pour cela que tous les chiffres que vous allez voir ici partent de 2018 et bien sûr, ils prennent en considération tous les logements qui ont été créés entre 2018 et 2021.

Ce scénario de développement à 15 500 habitants en 2030 représente 4 340 habitants supplémentaires entre 2018 et 2030, soit environ 1 800 logements à réaliser à l'horizon de 2030.

Entre 2019 et 2021, la Commune a déjà réalisé 1 300 logements, donc il reste environ 500 logements à réaliser entre la future approbation de ce PLU et 2030, donc entre 2022 et 2030.

L'idée est de développer au sein de l'enveloppe urbaine 70 % de ces 500 logements qu'il reste à réaliser, comme on le disait dans les axes du PADD de la ville structurée.

Il s'agirait de travailler sur un renouvellement urbain de la Commune et d'intégrer 70 % de ces 500 logements au sein de l'enveloppe urbaine. Il resterait ainsi 30 % à réaliser en extension de l'enveloppe urbaine, soit 169 logements au niveau de la ZAC de la Croix ronde.

Je vous ai parlé de la modération de la consommation foncière qui doit être affichée dans le PADD. On va se baser déjà sur le PLU de 2019 qui est opposable aujourd'hui dans votre Commune. Il prévoyait une consommation foncière d'espaces naturels, agricoles et forestiers de quasiment 29,7 hectares dont 14,4 hectares à destination d'habitat et 15,3 hectares à destination d'activités économiques, c'est la ZAC de la Croix ronde dans sa totalité.

Pour le PLU 2023, d'après notre analyse des permis de construire des dix dernières années, on se rend compte que sur ces 29,7 hectares, 6 hectares ont été consommés, 6 hectares sont maintenus dans le cadre du scénario que je viens de vous présenter et 18 hectares sont restitués à la zone agricole ou naturelle. On a vraiment une modération de la consommation foncière par rapport à ce que prévoyait le PLU de 2019 opposable dans votre Commune aujourd'hui.

J'ai fini ma présentation.

Mme DORLAND : *Merci, Madame BURGUN.*

Avant que Mme BURGUN prenne congé de nous, avez-vous des questions techniques et uniquement techniques ? Elle n'assiste pas au débat, elle reste avec nous pour répondre aux questions techniques. Est-ce qu'il y a des points techniques sur lesquels vous souhaitez un éclaircissement ?

M. BLOTTIÈRE : *Merci.*

Bonjour, Madame. Je suis peut-être le seul à ne pas avoir compris. Pouvez-vous me rappeler comment vous avez déterminé la projection d'habitants en plus ? Avez-vous fait un graphique ? Est-ce que vous avez fait cela par rapport à des permis de construire signés avant, etc. ? Pouvez-vous rappeler la formule ou la règle que vous avez prise ? Merci.

Mme BURGUN : *Il n'y a pas de règle, il n'y a pas de formule. On se base sur des hypothèses de développement que l'on propose aux élus. On se base sur le point mort qui est déjà le nombre de logements à réaliser pour maintenir la population actuelle qui est sur le territoire.*

Pour maintenir un nombre d'habitants dans une commune, il faut déjà construire des logements puisqu'il y a des cohabitations. Il existe plusieurs mécanismes du renouvellement urbain qui font que pour maintenir une population, il faut construire du logement. C'est déjà une première hypothèse que l'on propose aux élus.

En second lieu, on prend aussi une hypothèse au fil de l'eau. On regarde comment était la courbe sur la dernière période, par exemple là 2013-2018. Est-ce que les élus souhaitent prolonger cette courbe ? Est-ce qu'ils souhaitent une courbe plus volontariste, une courbe à infléchir parce que c'était un rythme trop important ?

On s'est basé principalement sur ces deux hypothèses. L'idée était de se rendre compte qu'il y a eu une très forte construction de logements et de ralentir un peu cela, tout en étant, bien sûr, cadré par les documents supra-communaux, le PLH et le SDRIF (schéma directeur d'Île-de-France), qui nous cadrent en termes de chiffres et qui ne nous permettent pas de faire n'importe quoi ni de définir une hypothèse trop basse.

En partant de toutes ces hypothèses, on a fait la moyenne de tout cela et on est arrivé à un scénario de 15 500 habitants à l'horizon de 2030.

Mme DORLAND : *Merci pour cette réponse. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?*

M. FUTOL : *Bonsoir. J'ai juste besoin d'une petite précision sur votre carte, sur tout ce qui concerne les espaces verts. Je vois que vous avez mis deux plages de couleur sur la carte pour distinguer deux typologies d'espaces verts. En revanche, qu'en est-il du vert très, très clair sur la partie nord-est de la Ville, s'il vous plaît ? Je ne peux pas vous le montrer de loin, malheureusement.*

Mme DORLAND : Vous pouvez vous lever et aller nous le montrer sur la carte, si vous voulez.

M. FUTOL : Comment qualifiez-vous cette zone qui n'est pas dans la sphère des protections ? Aujourd'hui, on a deux zones à ce niveau-là, la zone NZH et la zone N où il existe déjà une distinction. Là, on voit l'apparition peut-être potentielle d'une troisième zone. Je ne sais pas, c'est une question.

Mme BURGUN : C'est effectivement un ajout qui pourrait peut-être être fait dans la légende. C'est une zone qui est partie du zonage actuel. Comme on a le jaune pâle pour la zone agricole, on a ce vert pâle pour la zone N actuelle du PLU, comme vous le dites.

M. FUTOL : Je suis d'accord avec vous pour les zones agricoles, mais apparemment, elles sont déjà représentées là. Est-ce un oubli ? Par rapport à la réalité, cela va commencer à être difficile de classifier cette zone pour savoir s'il faut la protéger ou pas. On sait très bien qu'elle est occupée, elle n'a plus sa classification de zone naturelle.

D'ailleurs, dans le calcul des hectares gagnés et restitués par la Ville, par exemple, ces zones-là sont censées être naturelles, mais c'est de l'espace où de l'emprise au sol est matérialisée aujourd'hui, donc pour moi, cela fausse le calcul.

Mme CASTAINGS : C'est Charaintru.

M. FUTOL : Oui. Je ne vise personne en particulier, rien du tout. C'est juste qu'à mon sens, cela ne matche plus avec la réalité aujourd'hui.

Mme BURGUN : C'est un élément qui peut être ajouté dans la légende.

Mme DORLAND : D'autres questions, d'autres remarques ? Je n'en vois pas.

Merci beaucoup, Madame BURGUN pour tout ce travail et pour ces explications très claires. Bon retour.

Mme BURGUN : Merci.

(Départ de Mme BURGUN).

Mme DORLAND : On va passer au débat proprement dit. Je donne la parole à Olivier MARCHAU qui en est le rapporteur.

M. MARCHAU : Nous allons délibérer et lancer le débat sur le PADD du Plan Local d'Urbanisme. Vous avez eu cette présentation qui reprend les ambitions que l'on souhaite pour le PLU à venir. Je pourrais relire la note, mais elle reprend en grande partie les éléments que l'on a échangés.

Y a-t-il des questions sur le PADD plutôt politiques pour partager les ambitions que l'on souhaite pour ce PLU ?

Mme DORLAND : Sébastien BLOTTIÈRE...

M. BLOTTIÈRE : Merci. Quelques petites remarques d'ordre général et quelques questions.

Cette question, qui est effectivement une étape préalable obligatoire dans la procédure de révision du PLU, arrive à un moment clé où nous connaissons des évolutions climatiques importantes, notamment des épisodes de très forte chaleur. Nous vivons aussi, par ailleurs, je ne vais pas dire la fin d'une épidémie puisque l'on est encore dedans et elle semble malheureusement durer.

Ce contexte préalable nous impose d'adapter la Ville de demain à ces évolutions et de maintenir et sauvegarder son cadre de vie. Les Spinoliens sont attachés au cadre de vie tel qu'il existe actuellement, c'est-à-dire une ville-parc avec des espaces verts et de nombreux arbres.

Dès lors, pour nous, il y a une priorité. Je pense que l'on sera d'accord de toute façon. Il faut sauvegarder tous les nombreux espaces de verdure et de fraîcheur publics dans nos quartiers, voire les multiplier si possible. Il faut sauvegarder tous les arbres existants et pas seulement les arbres remarquables. C'est important, cela participe du patrimoine environnemental de notre ville, donc c'est un préalable.

Comment ne pas adhérer aux orientations qui nous ont été présentées dans ce PADD ? Une ville accessible, naturelle, active, solidaire, structurée, exemplaire, évidemment, toutes les villes se veulent d'être exemplaires. On aurait pu ajouter aussi une ville propre, d'autres considérations qui font évidemment consensus.

On y adhère, oui, c'est très bien, mais il faut peut-être aller plus loin dans la lecture du document notamment et cela fera l'objet d'une première question.

Vous écrivez et vous prévoyez, surtout dans le projet de délibération, qu'à partir de 2022 et jusqu'en 2032, environ « 70 % des logements seront réalisés au sein du tissu urbain par densification ou par recyclage ». C'est une formule un peu bizarre, on recycle tout actuellement. Ou encore « par des opérations de renouvellement urbain ».

On voudrait savoir ce que vous entendez par là. Est-ce que ce préalable qui, à mon avis, fera consensus, c'est-à-dire une ville avec une zone pavillonnaire environnée de jardins, est-ce que ces zones ou certaines de ces zones et lesquelles vont, le cas échéant, laisser place dans toute la ville à des immeubles ? Est-ce que l'on va remplacer finalement les îlots de fraîcheur par du béton ?

C'est une première question. On voudrait avoir des précisions sur ces 70 % de logements réalisés au sein du tissu urbain et quels impacts, quelles conséquences cela va avoir potentiellement sur la Ville et son environnement.

Merci.

M. MARCHAU : *Aujourd'hui, effectivement, ce sont 70 % qui sont prévus d'être dans le tissu plutôt urbain. Cela peut se nicher à plusieurs endroits.*

Il existe par exemple des dents creuses dans Épinay où vous avez déjà deux immeubles qui ont été construits et où vous retrouvez une petite zone entre deux parties où il peut y avoir des nouveaux logements, ce que l'on appelle traditionnellement une dent creuse.

Il existe des maisons vétustes qui peuvent faire aussi faire l'objet d'une réhabilitation, donc permettre de recréer de l'habitat.

Il y a différents scénarios. Il existe des outils qui s'appellent les OAP qui peuvent continuer à vivre en tant que telles. L'OAP centre-ville a encore son zonage qui n'est pas complètement couvert par le rôle de l'OAP.

Certains secteurs sont déjà plus ou moins couverts avec le PLU actuel, que l'on peut certainement modérer ou peut-être même réduire pour certains cas. L'idée est vraiment de rester dans les valeurs en termes de volume de production de logements que l'on souhaite jusqu'à 2030.

Oui, il y a différents endroits. Un grand pavillon par exemple peut faire maintenant quatre logements parce que beaucoup de gens revoient entièrement et ils redivisent en appartements. De nombreux petits collectifs peuvent se créer dans des zones un peu partout, sachant que l'on souhaite quand même préserver le tissu pavillonnaire qui reste un marqueur fort pour la Commune. Évidemment, on va essayer de le garder et de le préserver au maximum.

Il y a quand même des quartiers qui ne sont pas totalement pavillonnaires, qui sont plutôt dans une mixité entre du collectif avec des immeubles de taille modérée et des pavillons qui se retrouvent entre deux immeubles qu'il faut peut-être retravailler et requalifier.

Ce sera plutôt un travail de dentelle pour Épinay où l'on a aujourd'hui une massification importante qui est le fruit du PLU qui a été voté en 2019. L'idée maintenant est plutôt de travailler quasiment au cas par cas et dans un esprit de dentelle, où cela peut vraiment être réalisé. Cela peut se loger dans des endroits intéressants notamment peut-être pour réaliser du local commercial parce que l'on veut redynamiser avec

cet aspect-là par exemple. C'est une stratégie qui doit être relativement fine maintenant pour garder cette modération au niveau de l'habitat central.

Mme PANZANI : *Vous demandiez quels pouvaient être les impacts et les conséquences de ce choix. On pourrait dire que les impacts sont plutôt positifs dans la mesure où transformer l'habitat dans des secteurs qui sont déjà bien équipés en termes de réseaux de commerce, d'équipements publics, cela renforce la vitalité de tous ces éléments-là, notamment le commerce.*

Cela minimise les déplacements puisque c'est plus central dans la Commune, donc c'est bon pour la consommation de carbone et c'est cohérent avec le schéma de mobilité douce que l'on veut mettre en place dans la Commune.

Mme DORLAND : *Merci à tous les deux. D'autres questions, d'autres remarques ?*

M. BLOTTIÈRE : *Merci pour vos réponses.*

Madame PANZANI, je pensais plus aux logements. Le commerce, oui, c'est même une bonne chose, mais je pensais vraiment aux logements. Il faut être clair, concrètement, la peur des Spinoliens est bien réelle. Elle existait même avant et elle existe encore maintenant notamment pour ceux qui ont un pavillon avec un jardin, c'est de se voir entourés de deux immeubles.

Il y a une peur et c'est à partir de cette séquence que l'on va avoir aujourd'hui que l'on demande à être rassuré ou pas. Nous, notre position, c'est d'être attentifs à cela parce que finalement, aujourd'hui, en l'état du PLU, on a les OAP qui densifient des secteurs, mais qui en protègent d'autres.

Le risque, c'est soit que l'on reste dans les OAP, soit que l'on enlève le système des OAP, mais on étend. Sachant qu'il y a aussi en creux le débat, que l'on ne va pas forcément avoir, extension-densification. Si l'on arrête l'extension de la Croix ronde qui est a priori encore d'actualité, une volonté de votre part, il y aura peut-être des logements prévus sur la Croix ronde qui seront rabattus en ville, mais où en ville ? Ce sera le débat peut-être aujourd'hui et à venir.

Si je peux me permettre, j'ai une autre question toujours sur la densification. Au quartier de la gare ou même en centre-ville, je lis l'orientation 6.2, « Favoriser la densification au sein de l'enveloppe urbaine notamment aux abords du centre-ville et des gares ». N'a-t-on pas atteint un certain seuil ? Je pense notamment au quartier de la gare.

Nous, nous serons d'accord et nous plaçons pour un développement notamment auprès du futur pôle multimodal, d'éléments d'activités tertiaires. Je pense à la fameuse rue qui est aujourd'hui une voie privée, qui va de la route de Corbeil au centre commercial, qui doit vraiment faire l'objet d'une réhabilitation peut-être pas de logements, mais plutôt d'activités tertiaires. Donc, oui pour des activités commerciales et tertiaires.

Pour ceux qui connaissent le quartier de la gare, on atteint peut-être un certain nombre seuil de logements, donc on sera plutôt vigilant sur un arrêt des constructions qui sont déjà assez conséquentes dans ce quartier.

Merci.

M. MARCHAU : *Je vous rejoins sur certains points.*

Il faut bien avoir en tête que le PADD reste un document d'ambition et un document politique. Aujourd'hui, on inscrit des intentions et un cadre pour faire le réglementaire.

À la suite de ce débat, nous allons rentrer dans cette phase de règlement et c'est typiquement dans celui-ci où l'on pourra limiter, réorganiser des OAP, peut-être les réduire, peut-être les supprimer. C'est vraiment le débat dans lequel on va entrer maintenant qui sera beaucoup plus concret et beaucoup plus technique. C'est pour cela qu'il faut vraiment bien avoir cette temporalité dans la révision d'un PLU. On va rentrer maintenant vraiment dans le concret du concret.

Ces intentions que nous souhaitons et que visiblement, nous partageons avec vous, on voit que cela devra s'inscrire à un moment dans la réglementation peut-être pour réduire des hauteurs dans certaines zones qui sont aujourd'hui trop permissives de ce point de vue.

Il y aura peut-être des zonages qu'il faudra un peu agrandir parce qu'il y a des continuités urbaines qu'il peut être intéressant de rajouter. Si l'on prend l'OAP du centre, ne faudra-t-il pas aller plus loin vers le centre commercial de Mauregard qui n'est pas inscrit aujourd'hui dans l'OAP ?

Beaucoup de réflexions sont à mener aujourd'hui dans le cadre de la réglementation. C'est vraiment le travail que l'on doit commencer à partir de cet été et qui va durer au second semestre 2022.

Mme DORLAND : *Avec l'enquête publique à l'automne.*

M. MARCHAU : *Pour faire un complément en termes de pédagogie, une fois que l'on aura fait cette partie réglementaire, cela sera soumis au débat public, donc il y aura une enquête publique avec un commissaire enquêteur. Ce sera pour le premier semestre 2023, pour aboutir à l'approbation du PLU dans cette temporalité-là.*

Mme DORLAND : *Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres interventions ?*

M. BLOTTIÈRE : *En lisant le document, j'avais quelques autres petites questions.*

Sur l'axe 1, le stationnement et la circulation sont quand même une question très importante. J'ai parlé des logements et de l'inquiétude des Spinoliens, mais il y a aussi un vrai sujet circulation et stationnement que l'on connaît tous.

Est-ce que vous avez avancé sur ce sujet ? Est-ce que vous avez une méthode de concertation ou pas en matière de centre-ville ? Est-ce que vous avez procédé à une enquête ?

Où en est-on sur ces questions de stationnement, qui avaient aussi été avancées par vos prédécesseurs. Madame François avait diligenté une étude sur la circulation auprès d'un cabinet. Où en êtes-vous sur cette question-là ? Merci.

M. MARCHAU : *La circulation, c'est une continuité des choix qui vont être faits dans ce PLU. On a effectivement ce sujet de circulation, il va falloir que l'on repense peut-être certaines circulations notamment en fonction de l'urbanisation en cours, parce qu'il faut aussi que l'on travaille avec l'existant et les évolutions du court terme. Aujourd'hui, quel est l'intérêt par exemple de laisser une rue en double sens alors que l'on sait qu'elle va s'urbaniser ? On a quand même encore un tout petit peu de temps pour mieux affiner les évolutions de circulation dans Épinay.*

Le PLU peut aussi apporter d'autres réponses, il n'y aura pas forcément que de la place pour la voiture. On voit aujourd'hui qu'il faut repenser la place de la voiture, il y a une cohabitation intelligente à trouver entre les mobilités douces et la voiture.

Typiquement, quand on va travailler sur le réglementaire, on peut très bien faire des OAP mobilités douces où l'on va déterminer des zones de passage réservées à la mobilité douce qui nous permettront potentiellement d'avoir des règlements un peu spécifiques pour pouvoir retrouver des secteurs où l'on aura des voies apaisées pour faire du vélo ou circuler à pied.

La circulation est effectivement un élément qui va rentrer dans la réflexion de la partie réglementation. C'est un sujet important que l'on devra travailler. Il faut avoir en tête que les problèmes de stationnement et les problèmes de circulation passent aussi par un changement de comportement, nous collectivement puisque l'on a tous notre voiture.

On voit que la place de la voiture a une trop grande importance. Maintenant, il va falloir que l'on trouve de nouveaux moyens. C'est aussi l'intérêt de ce PLU. Est-ce qu'il faut faire le dernier kilomètre en voiture individuellement ou est-ce qu'il faut prendre des moyens du type vélo ou à pied ? Ce sont des vraies questions de société aujourd'hui qu'il faut se poser et qui sont totalement contre-partisanes.

On est tous assez d'accord là-dessus, pour le dernier kilomètre, il faut certainement trouver d'autres moyens que la voiture. Comme Épinay n'est pas non plus une ville très dense ni très étalée, c'est presque Épinay qui est dans le cas de figure du dernier kilomètre.

Oui, on a certainement besoin de la voiture pour des distances un peu plus longues. Dans le centre-ville, il faut se poser des vraies questions, savoir s'il faut réserver autant de place pour la voiture et voir comment on trouve les meilleurs moyens pour articuler et faire cohabiter les deux.

Mme PANZANI : *Enfin, je voudrais reprendre votre remarque positive sur des axes du PADD qui font consensus. En effet, si les axes qui sont proposés semblent consensuels, ils sont pour autant très importants et indispensables à devenir autre chose qu'un peu du rêve ou de bonnes intentions.*

Je voulais le souligner parce que c'est ma délégation et au quotidien, c'est difficile à tenir. On l'a vu récemment sur la question de la conservation des arbres. On le verra sur la mobilité. On le voit sur tous les sujets notamment sur la qualité des habitations dont les permis de construire nous sont soumis.

Tous ces éléments-là, certes pour être consensuels, sont à la fois très ambitieux et sont indispensables à tenir, j'insiste bien là-dessus. C'est pour cela qu'ils sont là et cela doit être notre mantra pour la durée du PLU.

Mme DORLAND : *Merci à tous les deux. On poursuit ce débat. Monsieur BLOTTIÈRE, allez-y, on vous écoute.*

M. BLOTTIÈRE : *C'est intéressant, donc j'ai encore noté des petites choses. Merci pour toutes vos réponses.*

Sur l'axe 4, une ville solidaire, j'ai noté quelque chose, « Définir des espaces réservés pour l'implantation d'un nouveau groupe scolaire... (M. WALTER nous en a parlé, c'est très bien, évidemment, vu l'augmentation de la population) et d'un équipement culturel (théâtre, salle de concert) ». Est-ce que vous avez un projet en la matière ?

M. MARCHAU : *Par analogie avec d'autres communes de même strate qu'Épinay, des communes qui vont arriver en 2030 aux 15 000 habitants, cela reste un standard d'avoir une petite salle de théâtre ou une petite salle de concert.*

Aujourd'hui, on ne sait pas si on va le faire ou ne pas le faire. En termes de réglementation, il peut être intéressant de faire des espaces réservés ou de le prévoir dans une zone. Il faut avoir aussi cette vision de long terme.

Par exemple si l'on avait réservé une zone pour le groupe scolaire, on n'aurait pas forcément toutes ces questions que l'on se pose aujourd'hui. De la même façon, on se dit que potentiellement, on peut imaginer qu'en 2030, on aura besoin d'un théâtre, donc mettons-le dans le PLU. Cela n'obère pas l'avenir d'Épinay.

Comme le dit Mme DORLAND, on voit les limites de l'exercice avec la salle Pompidou. Quand vous voulez faire un spectacle avec un minimum de tribunes, cela reste quand même compliqué et la qualité d'accueil n'est pas forcément suffisante.

Surtout, la salle Pompidou est largement utilisée. La preuve, souvent, on est obligé de trouver des salles de réunion un peu partout parce qu'elle est prise. On tient le conseil dans la salle de la Gilquinière parce que la salle Pompidou est prise.

On sait que c'est un équipement qui n'est pas saugrenu pour une commune de la taille d'Épinay.

M. FABBRO : *Bonsoir. Il peut être intéressant de se poser la question d'un véritable équipement culturel au sein de la Commune.*

Aujourd'hui, on a la salle des fêtes qui est plus une salle polyvalente bien équipée pour y faire des choses culturelles, mais qui n'est pas un véritable équipement scénique.

On va avoir un auditorium dont on sait déjà qu'il ne permettra pas de répondre à nos besoins. Surtout avec cette projection, avec une commune de cette taille-là, on manque d'équipements. C'est toujours intéressant de se laisser cette porte ouverte pour pouvoir bénéficier d'un véritable équipement qui permet d'accueillir des spectacles dans les meilleures conditions.

On a beaucoup de difficultés. On essaie de porter une politique culturelle avec une programmation, on est un peu ambitieux sur le sujet. Pour échanger avec beaucoup de Spinoliens, c'est difficile d'essayer de les faire revenir à la salle des fêtes tout simplement parce que ce n'est pas toujours adapté à l'accueil de spectacles tels qu'on en a l'habitude et tels qu'on aimerait les voir.

Mme DORLAND : *Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur BLOTTIÈRE...*

M. BLOTTIÈRE : *Merci. Je suis sûr que l'on va en rediscuter, cela va être intéressant, cette histoire de salle de spectacle. On en reparlera parce que l'on voit que dans des villes comme Morsang, il y a un très joli théâtre, il y a le Ludion à Villemoisson-sur-Orge.*

Ce sera intéressant quand vous y viendrez, parce que je pense qu'il y a d'autres priorités qu'un théâtre à Épinay, celle de M. WALTER, la Mairie dont l'on va peut-être reparler tout à l'heure, etc. C'est marqué, c'est dans l'air. Cela n'empêche personne d'aller se renseigner sur ce que l'on peut faire exactement, oui, non, dans quelles conditions.

Merci.

Mme DORLAND : *Merci pour ces interventions. D'autres remarques ?*

M. MARCHAU : *Juste un complément. La phase réglementaire va commencer bientôt. C'est aussi une phase importante en termes de concertation, donc on invite franchement tous les Spinoliens qui souhaitent échanger, se renseigner, apporter des éléments ou leurs intentions aussi, chacun étant libre d'exprimer toute son envie de découvrir et de faire l'Épinay de demain.*

La concertation a déjà commencé depuis quelques mois, elle continue. C'est clairement dans cette période où elle doit être la plus dense, donc on invite tous les Spinoliens à venir s'exprimer sur ce futur PLU.

Pour l'instant, cela se fait au fil de l'eau, mais après, il y aura vraiment une période d'enquête publique. Il y aura un commissaire enquêteur qui sera présent et on va être dans une concertation cadrée. Au-delà de cette concertation cadrée et réglementaire, je rappelle qu'il est absolument nécessaire et important que chaque Spinolien vienne s'exprimer sur comment il souhaite voir Épinay dans les années à venir.

Mme DORLAND : *Adrien FUTOL...*

M. FUTOL : *Je rejoins Olivier MARCHAU sur l'enquête publique. Je voulais juste savoir si vous alliez au-delà de cette enquête publique parce qu'elle se fait via un registre par le commissaire enquêteur qui tient une permanence. Normalement, de la publicité sera faite pour cette permanence.*

Allez-vous mettre en place une sorte de débat public, organiser des réunions publiques un peu extérieures à cette procédure pour aussi sensibiliser les gens à l'importance du PLU ? Il faut rappeler que c'est votre dernière modification possible. Ensuite, la compétence va rebasculer à l'EPT.

Le PLU risque de se faire englober à terme, un petit peu comme pour toutes les villes alentours, donc je pense que l'on est à peu près dans les dernières modifications possibles, du moins de votre compétence.

Mme DORLAND : *Vous parlez d'un PLUI ?*

M. FUTOL : *Oui.*

Mme DORLAND : *Non, les 27 communes de l'agglomération Paris-Saclay ont voté contre, donc ce n'est même pas dans les tuyaux, c'est inenvisageable à court et moyen terme.*

M. FUTOL : *Peut-être plus tard.*

Mme DORLAND : *Oui, dans trente, quarante ou cinquante ans.*

M. MARCHAU : *Concernant la concertation, il y aura effectivement des réunions publiques sur le PLU. Il est éventuellement prévu aussi d'avoir des ateliers participatifs. Il y a quand même toute une démarche d'accompagnement en dehors du cadre de l'enquête publique. On va essayer d'accompagner le débat public dans les prochaines semaines.*

Mme DORLAND : *Je compte sur vous deux pour nous aider à animer ces concertations publiques avec les Spinoliens. On ne rigole pas. On dit oui ? Vous quatre, si vous voulez.*

M. FUTOL : *Si c'est pour participer à l'animation, mais en même temps, avoir participé en amont à la réflexion réglementaire, éventuellement, mais si c'est juste pour essayer les plâtres, cela va être plus compliqué.*

Mme DORLAND : *Je ne sais pas ce que vous entendez par « essayer les plâtres ». Nous, nous n'essuyons pas de plâtres. Nous discutons avec des Spinoliens qui sont plus ou moins d'accord avec ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent, pas forcément sachants, toujours très inquiets, toujours aussi très investis.*

J'invite tous les élus autour de la table qui ont envie de s'investir sur ce projet majeur pour notre Commune. Je disais cela sans malice, c'était vraiment à prendre au premier degré. En plus, ce n'est pas comme si ce n'était pas votre métier.

À plusieurs voix, on peut porter les informations utiles et nécessaires auprès de nos concitoyens. Je disais cela absolument sans malice et c'était une vraie proposition sérieuse. Effectivement, il y aura des réunions publiques, je ne sais pas combien et je ne sais pas à quel rythme, mais autant que nécessaire.

M. FUTOL : *Si vous nous conviez, il n'y a pas de souci.*

Mme DORLAND : *S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix. Ah si, Monsieur BLOTTIÈRE, pardon.*

M. BLOTTIÈRE : *Sur la ZAE dans la fameuse Croix ronde, vous ouvrez un axe pour une requalification ? Où en êtes-vous ? C'est une requalification pour un terrain agricole, pour que ce soit une zone maraîchère ?*

Je vois que la ZAE y est encore. A priori, j'aurais plutôt compris que l'on supprimait cette ZAE. Si vous la maintenez, vous voulez surtout essayer de la transformer, c'est ça ? Où en êtes-vous des négociations avec GPA sur ce sujet ? C'est effectivement une attente des Spinoliens. Merci.

M. MARCHAU : *Avant de laisser la parole à Sylvie PANZANI, il y a un point important qu'il faut avoir en tête notamment dans la partie réglementation. La ZAC a une durée de vie administrative. Ce n'est parce que l'on va arrêter la ZAC physiquement et opérationnellement qu'administrativement, elle est arrêtée.*

Aujourd'hui, dans les temporalités, puisque le PLU va sortir avant la fin administrative de la ZAC, on est obligé de réintégrer la terminologie de « ZAC » dans notre PLU. C'est un point important au départ, ce n'est pas parce qu'il est marqué « ZAC » que notre intention est de faire perdurer la ZAC dans son format.

Pour la partie ZAE, je vais laisser la parole à Sylvie PANZANI.

Mme PANZANI : *La remarque d'Olivier MARCHAU vaut pour la partie ZAC et aussi pour la partie programme puisque pour la partie activités économiques, on travaille ardemment pour y mettre fin, très clairement, et transposer la programmation économique en une autre forme de développement économique qui est le maraîchage pour lequel on a obtenu une subvention dans le cadre d'un fonds friches qui nous permet de financer un peu une partie du foncier – on a déjà eu l'occasion d'en parler.*

Cela en est là aujourd'hui, sans développement plus avancé en termes de porteur de projet ou de programme de maraîchage précis. Naturellement, dès que l'on aura des informations concrètes, on vous les partagera.

Mme DORLAND : *D'autres interventions ? (Pas d'intervention).*

Est-ce que l'on délibère sur le fait que l'on a débattu ou est-ce que l'on prend acte ?

M. MARCHAU : On prend acte que l'on a débattu.

Mme DORLAND : Donc, il n'y a pas de vote si l'on prend acte ?

M. MARCHAU : Non.

Mme DORLAND : Non, on va faire autrement. On va délibérer sur le fait que l'on a pris acte, comme pour le ROB. Qui est contre ou qui s'abstient sur le fait que l'on ait débattu sur le PADD ?

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article L153-12,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 20 juin 2019 et modifié le 26 septembre 2019,

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2020 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de la concertation associant la population durant l'élaboration du PLU,

VU le dossier du projet d'aménagement et de développement durables (PADD),

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir débattu et délibéré,

→ **À l'unanimité,**

PREND ACTE du débat organisé en son sein sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du Plan local d'urbanisme.

Mme DORLAND : Merci beaucoup pour ces échanges intéressants et constructifs. On poursuit l'ordre du jour du Conseil Municipal par trois délibérations concernant les finances. Je donne la parole à Laurence CASTAINGS.

FINANCES

2. CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS « SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT COMMUNAL VOIRIE » ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY ET LA COMMUNE D'ÉPINAY-SUR-ORGE

Rapporteur : L. CASTAINGS

La Communauté d'Agglomération Paris Saclay dispose d'une compétence optionnelle en matière de voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Afin de ne pas impacter et de voir baisser le montant de l'attribution de compensation, la commune a fait le choix en 2017 de ne pas transférer la voirie et de garder à sa charge cette compétence.

Une enveloppe globale d'un montant de 1 320 800 € a été déterminée par la commune, calculée sur une moyenne des investissements réalisés sur les années 2018 à 2020.

Le pacte fiscal et financier de solidarité adopté lors du conseil communautaire du 30 juin 2021 pour la période 2022-2027 prévoit la mise en place d'un soutien à l'investissement voirie versé en fonction de l'enveloppe allouée.

La commune qui est éligible à ce dispositif, souhaite bénéficier de l'aide financière de l'agglomération au titre du soutien à l'investissement voirie pour la réalisation des travaux affectés à cette compétence. Il convient

de conclure une convention de fonds de concours pour fixer les conditions et modalités du versement de la participation de l'Agglomération Paris Saclay.

Mme CASTAINGS : *Bonjour. La délibération n° 2 concerne le soutien à l'investissement communal voirie entre la Commune d'Épinay-sur-Orge et l'agglomération Paris-Saclay.*

La communauté d'agglomération Paris-Saclay dispose d'une compétence optionnelle en matière de voirie et de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Afin de ne pas impacter et de voir baisser le montant de l'attribution de compensation qu'Épinay perçoit, la Commune a fait le choix en 2017 de ne pas transférer sa voirie et de garder à sa charge cette compétence.

Une enveloppe globale d'un montant de 1 320 800 € a été déterminée par la Commune. Elle est calculée sur une moyenne des investissements réalisés entre 2018 à 2020.

Le pacte fiscal et financier de solidarité, adopté lors du conseil communautaire en juin 2021 pour la période 2022-2027, prévoit donc la mise en place d'un soutien à l'investissement voirie versé en fonction de l'enveloppe allouée. Ce n'est pas la communauté d'agglomération qui gère nos voiries, nous les gérons nous-mêmes et en contrepartie, nous recevons donc ce soutien à l'investissement.

La Commune est éligible à ce dispositif et souhaite bénéficier de l'aide financière au titre de ce SIV pour la réalisation des travaux affectés à cette compétence. Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, nous devons conclure une convention de fonds de concours pour fixer les conditions et modalités du versement.

En pièce jointe, nous avons la convention que Madame la Maire voudra bien signer si l'on adopte cette délibération.

Mme DORLAND : *Merci, Madame CASTAINGS.*

Ce SIV participera à l'effort financier qu'il faut consentir sur la reconstruction du mur de soutènement de la rue des Meuniers. Ce sera un soutien mineur, mais apprécié malgré tout.

Des questions, des remarques ? Je n'en vois pas. Je mets au vote.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2021-174 du Conseil Communautaire du 30 juin 2021 portant approbation du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pour la période 2022-2027,

VU la délibération n°2022-126 du 18 mai 2022 du Conseil Communautaire autorisant le Président de signer les conventions de soutien à l'investissement relatif aux voiries non-transférées,

CONSIDÉRANT que la Communauté Paris Saclay a mis en place un fonds de concours destiné à financer les investissements relevant de la voirie pour les communes exerçant toujours cette compétence,

CONSIDÉRANT que la commune d'Épinay-sur-Orge est éligible à ce financement,

CONSIDÉRANT que la modification du règlement du Soutien à l'Investissement Voirie (SIV) dans le nouveau Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pour la période 2022-2027 et notamment la mise en place de plafonds pour les dépenses communales déclarées,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conventionner avec la Communauté d'Agglomération Paris Saclay pour préciser le périmètre de fonds de concours et les modalités de versement,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

→ À l'unanimité.

APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération Paris Saclay dans le cadre du soutien à l'investissement voirie,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de fonds de concours ci-annexée ainsi que les éventuels avenants et documents relatifs à cette affaire.

Mme DORLAND : Merci.

On passe à la délibération n° 3. Madame CASTAINGS, vous gardez la parole.

3. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE RECOURIR A UN EMPRUNT POUR L'EXERCICE 2022

Rapporteur : L. CASTAINGS

Dans le cadre du financement des investissements 2022 et notamment l'opération relative aux travaux d'urgence de réfection d'un mur et d'une voirie affaissés rue des Meuniers, il est nécessaire de recourir à un emprunt et de mobiliser une enveloppe globale à hauteur de 2 500 000 euros.

Après consultation auprès de plusieurs établissements bancaires, la Banque Postale propose les meilleures conditions financières.

Les principales caractéristiques du contrat de prêt se présentent de la manière suivante :

- Montant du contrat de prêt : 2 500 000 €
- Durée du contrat de prêt : 15 ans et 4 mois
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements
- Charte Gissler : 1A
- Taux d'intérêt : index Euribor 3M + 0,55%
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours/360 jours
- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité dégressive
- Frais de dossier : 0,07% du montant financé.

Mme CASTAINGS : C'est une délibération relative à l'autorisation donnée au Maire de recourir à un emprunt pour l'exercice 2022. Nous en avons parlé lors du budget primitif.

Dans le cadre du financement des investissements et notamment l'opération relative aux travaux d'urgence de la rue des Meuniers, il est nécessaire de recourir à un emprunt et de mobiliser une enveloppe globale à hauteur de 2 500 000 €, bien moindre que ce que l'on avait prévu et que l'on avait dû inscrire par prudence. Finalement, le coût des travaux se révèle inférieur.

Après consultation auprès de divers établissements bancaires, la Banque Postale propose les meilleures conditions financières. Le montant du contrat de prêt est de 2 500 000 € et la durée est de 15 ans et 4 mois.

Ce n'est pas un taux fixe, c'est un taux variable. Le taux d'intérêt est fixé à l'index Euribor 3 mois à + 0,55 %.

En revanche, le mode d'amortissement est constant, avec des frais de dossier à 0,07 %.

On a essayé de négocier au mieux des remboursements anticipés en cas de remboursement et de renégociation du prêt si les taux baissaient et si l'on pouvait emprunter à un taux fixe ultérieurement.

Mme DORLAND : Merci. Des questions, des remarques ? Monsieur BLOTTIÈRE...

M. BLOTTIÈRE : Merci. À part une abstention dans le groupe, on votera pour.

Il s'agit quand même de l'exécution d'un budget pour lequel on n'a pas donné notre assentiment, mais il s'agit de la rue des Meuniers sur laquelle on n'a parfaitement rien à objecter puisqu'il s'agit plus que d'une épine dans ce mandat et il faut agir vite, ce que vous avez fait. C'est une bonne chose.

Une bonne nouvelle, c'est que le coût est moindre. Le principe de prudence avait fait que lors du débat budgétaire, on avait voté pour un montant plus élevé. C'était conforme à la législation en la matière.

Un petit modulo sur les conditions d'octroi du prêt, mais on en a beaucoup discuté lors de la réunion. Ce n'est pas une remarque à votre attention, mais dommage que dans un contexte aussi incertain en matière de taux et de financement bancaire, on ait un taux variable.

Avec cette crise inflationniste, les économistes ont peur d'une augmentation du taux de la BCE, ce qui n'est pas encore le cas. Si cela vient, cela pourra potentiellement faire un peu mal à la Commune, mais les choses étant ce qu'elles sont, par rapport aux relations que vous avez eues avec les banques, nous en sommes assurés, nous en avons pris acte, donc on votera pour cette délibération.

Quel est le coût final ? Pouvez-vous dire deux mots sur le début des travaux et le calendrier ? J'ai vu que Colas avait mis les autres devis, on apprend plein de choses. Où en est-on ? Combien cela coûte finalement et quel est le calendrier ?

Merci, Madame la Maire.

Mme CASTAINGS : *Suivant le document que j'ai sous les yeux, pour 2 500 000 € au taux qui nous est appliqué actuellement, on aura environ 110 000 € d'intérêts sur 15 ans et 4 mois.*

C'est quand même le prêt le plus avantageux qui a été négocié. Une seule banque nous avait proposé un taux fixe qui était à 1,55 %, donc 1 % de plus que celui-ci. Les autres banques étaient toutes au-dessus. Avec la Banque postale, c'est sur 15 ans et des banques nous proposaient 25 ans, des durées interminables. C'est vraiment la meilleure négociation que l'on pouvait faire.

Mme DORLAND : *Concernant la rue des Meuniers, j'ai réussi aujourd'hui à obtenir une réponse définitive de l'expert judiciaire qui donne son feu vert à l'entreprise Colas pour intervenir.*

Oui, la préparation du chantier fait qu'ils sont présents, pas présents. Ce n'est pas spectaculaire, il n'y a pas forcément des pelleteuses qui vont arriver tout de suite dans cette rue, mais le go de départ des travaux est donné. J'en ai reçu la confirmation écrite aujourd'hui par mail.

Le coût reste estimatif et le bureau d'études, le maître d'œuvre qui nous accompagne a souhaité travailler sur un bordereau de prix. Je ne vous dis pas la longueur et le détail du bordereau de prix qui est un document très épais et très complexe.

L'idée, c'est de faire intervenir Colas sur des prix unitaires pour que l'on paie le minimum de ce que l'on doit payer. L'estimation moyenne du coût qui était entre 2 et 3 M€ est redescendue à 1,8 M€ pour le moment. Comme vous le savez, quand on parle de travaux, c'est sous réserve de divers et imprévus que l'on ne maîtrise pas du tout ni sur ce chantier, ni sur aucun autre.

Que dire d'autre sur cette rue des Meuniers ? Tout le monde est très pressé que les travaux démarrent, les riverains comme nous. Cela occupe la Direction générale à mi-temps, à 70 % de son temps, 80 %, 100 % selon les jours. C'est bien pour cela que certaines choses prennent du retard puisqu'elles ne peuvent pas se couper en deux. C'est une opération qui débute ce mois-ci et qui devrait perdurer à peu près jusqu'à janvier 2023.

Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

M. BLOTTIÈRE : *Oui.*

Mme DORLAND : *S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets au vote.*

M. WALTER : *Juste une précision sur le montant. Là, c'est 1,8 M€, on est bien d'accord que toutes les études ne sont pas terminées, donc le montant est calculé à aujourd'hui. Comme le dit Muriel, il y aura peut-être des imprévus comme dans tout chantier. Surtout, c'est susceptible encore d'évoluer dans les jours et les semaines qui viennent puisque toutes les études ne sont pas terminées et toutes les modalités de mise en œuvre ne sont pas à 100 % déterminées. Il reste donc une incertitude sur le coût des travaux.*

Mme DORLAND : *Je mets au vote. Non... Monsieur BLOTTIÈRE, allez-y. Après, on passera au vote.*

M. BLOTTIÈRE : *Est-ce que le taux du contrat de prêt est capé ?*

Je réaffirme au nom de mon groupe, je compte voter pour cette délibération parce que c'est un sujet important qui ne doit pas faire débat, mais je suis inquiet avec le contrat. On en a beaucoup parlé en réunion. C'est tout.

Je répète en mon nom ce risque et cette incertitude. S'il est renégociable, ce que je ne sais pas, on verra. Je réaffirme la nuance dans mon vote qui est un vote « oui mais ». Merci.

Mme DORLAND : *Je rappelle juste que l'on a une rue des Meuniers à 1,8 M€, une école à 8 M€, une mairie à plusieurs millions d'euros à réhabiliter, des voiries à plusieurs millions d'euros, donc il y a un moment où il faut que l'on emprunte.*

Je comprends bien votre crainte. Je vais laisser Mme CASTAINGS répondre, mais je crois qu'elle a déjà répondu sur ce point. Il y a un moment où il faut trouver des solutions financières.

Mme CASTAINGS : *Il n'est pas capé. Je vais expliquer cela pour les Spinoliens qui nous écoutent.*

Il n'y a pas de taux maximum. Quand on est un particulier et que l'on sollicite un emprunt à taux variable, il y a un maximum. La loi protège le particulier et elle ne protège pas la collectivité.

Ce taux Euribor à 3 mois est évalué chaque année, tous les 12 mois, donc on verra quel sera cet Euribor 3 mois. C'est ce qui permettra de faire varier à la hausse ou à la baisse, mais on n'a pas de seuil maximum.

M. Vincent GALLET : *On a la possibilité de passer sur un taux fixe.*

Mme CASTAINGS : *C'est la possibilité de négociation, mais il faut que la banque accepte de nous faire une renégociation. Non, il n'y a pas de maximum écrit dans la loi.*

M. BLOTTIÈRE : *Ce n'est vraiment pas le principe de l'emprunt, donc de l'investissement, c'est le régime appliqué à ce prêt, mon inquiétude n'est vraiment que là, pas sur la rue des Meuniers évidemment. Je ne dirai pas : « Il ne faut rien faire », etc. Ce serait une folie de dire cela, donc c'est vraiment sur les éventuels impacts en termes de charge financière pour la Commune, mais pas sur le principe d'investissement.*

Mme DORLAND : *Surtout qu'à la fin du conseil, vous allez me demander comment je finance les travaux pour la Mairie dans laquelle il pleut.*

Je mets aux voix tout de suite avant que quelqu'un change d'avis.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-3 et L2337-3,

VU la délibération n°26/2022 du 7 avril 2022 portant budget primitif 2022 prévoyant en section d'investissement recette un emprunt de de 5 210 714,80 €,

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser Madame la Maire à mobiliser un emprunt de de 2 500 000 €.

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

→ **À l'unanimité**

1 abstention : M. M. LEGOUGE (par procuration)

DÉCIDE de contracter un emprunt pour financer les investissements prévus au budget principal avec la Banque Postale d'un montant de 2 500 00 € qui se décompose comme suit :

- Durée du contrat de prêt : 15 ans et 4 mois
- Charte Gissler : 1A
- Taux d'intérêt : index Euribor 3M + 0,55%
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours/360 jours
- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité dégressive
- Frais de dossier : 0,07% du montant financé

AUTORISE Madame la Maire à mobiliser un emprunt de 2 500 000 € auprès de la Banque Postale et à signer le contrat de prêt et tout document y afférent.

Mme DORLAND : Merci.

On passe à la délibération n° 4 qui concerne la révision de l'attribution de compensation de la CLECT. Je redonne la parole à Mme CASTAINGS.

4. REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT)

Rapporteur : L. CASTAINGS

Codifié à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'objectif unique de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées est de procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale. Elle se réunit à chaque transfert de charges, que celui-ci ait pour origine une extension de périmètre ou un transfert de compétences.

À l'occasion de chaque nouveau transfert de compétences, le montant des attributions de compensation peut être révisé pour intégrer les nouveaux transferts de charges opérés.

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est tenue le 22 juin 2022 afin d'évaluer des charges pour les communes de Ballainvilliers, Chilly Mazarin, Linas et Villebon-sur-Yvette.

Il n'y a pas de modification pour la commune d'Épinay-sur-Orge conformément à la tenue de la Commission Locale d'Évaluation des Transfert de Charges du 22 juin 2022.

Pour rappel, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 8 décembre 2021 a fixé l'attribution de compensation 2022 à **990 516,73 euros**.

Le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté Paris-Saclay doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté Paris-Saclay du 22 juin 2022.

Mme CASTAINGS : C'est une délibération relative à l'attribution de compensation de la CLECT, Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.

Nous ne sommes pas tout à fait concernés parce que les décisions prises lors de cette commission concernent d'autres communes qu'Épinay-sur-Orge : Ballainvilliers, Chilly-Mazarin, Linas et Villebon-sur-

Yvette, mais chaque commune est tenue de voter toute décision prise par cette commission, qu'elle soit concernée directement ou pas concernée.

Vous avez vu sans doute en feuilletant ce document, que cela concerne le conservatoire de Chilly-Mazarin, la piscine intercommunale du SIRM et les voiries de Villebon-sur-Yvette et de Ballainvilliers, plus les eaux pluviales à Linas.

Mme DORLAND : *Merci, Madame CASTAINGS.*

Des questions, des remarques ? Vous n'avez pas de remarque, Monsieur BLOTTIÈRE ? Allez, je suis sûre que vous en avez une.

M. BLOTTIÈRE : *Non.*

Mme DORLAND : *Je mets au vote.*

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-5,

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

VU la tenue de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges en date du 22 juin 2022 à la Communauté Paris-Saclay,

VU le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du 22 juin 2022,

CONSIDÉRANT que pour être adopté, le rapport établi par la CLETC doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté Paris-Saclay,

CONSIDÉRANT que la commune doit adopter le rapport,

APRES avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRES en avoir délibéré,

→ À l'unanimité,

APPROUVE le rapport et le relevé des décisions du 22 juin 2022 de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la Communauté Paris-Saclay.

Mme DORLAND : *Merci.*

La délibération n° 5 concerne la modification du tableau des effectifs, comme à chaque Conseil Municipal.

RESSOURCES HUMAINES

5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. DORLAND

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs peut évoluer en fonction des arrivées et départs du personnel mais aussi en fonction des évolutions de carrière. Dans le cas présent, des grades ont été créés en prévision des avancements de grade et des promotions internes de 2022.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs pour le mettre en conformité avec la réalité des postes occupés et des postes vacants.

Mme DORLAND : *Il s'agit de prendre compte par cette délibération de 25 avancements de grade et 8 promotions internes, sous réserve évidemment que les dossiers soient acceptés par le centre de gestion.*

Il y a également 2 créations de grade pour 1 animateur référent jeunesse arrivant le 1^{er} août 2022 et 1 animateur périscolaire qui sera recruté sur un contrat d'un an à la suite du contrat actuel.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations ? Monsieur BLOTTIÈRE...

M. BLOTTIÈRE : *C'est l'inénarrable tableau des effectifs qui revient. On en a parlé en réunion, mais c'est le Conseil Municipal et c'est public.*

Ce sont 25 créations de grade. Est-ce que vous pouvez éventuellement, poste par poste créé, grade par grade créé, nous indiquer s'il s'agit d'une promotion interne ou d'une création nette ? Par exemple, l'attaché principal, c'est une promotion interne ?

Mme DORLAND : *Oui.*

M. BLOTTIÈRE : *C'est donc un attaché aujourd'hui qui est en mairie.*

Mme DORLAND : *Les avancements de grade sont pour des fonctionnaires qui sont présents et qui avancent en grade.*

La promotion interne, c'est pour des fonctionnaires qui sont en mairie et qui ont une promotion.

M. BLOTTIÈRE : *D'accord, donc là, en gros, vous indiquez qu'il ne s'agit que de fonctionnaires actuellement en place ?*

Mme DORLAND : *Oui.*

M. BLOTTIÈRE : *100 % ?*

Mme DORLAND : *Oui, c'est cela.*

M. BLOTTIÈRE : *Ce n'est pas forcément toujours intuitif et simple en matière de ressources humaines. Merci. On félicite notamment l'attaché principal, mais aussi tous les autres qui ont ces avancements de grade.*

Mme DORLAND : *Je vous ai dit qu'il y a 2 créations de grade pour 1 animateur référent qui arrive le 1^{er} août 2022, donc cela, c'est une création. Je suis peut-être allée trop vite. Il y a aussi 1 animateur qui est déjà contractuel chez nous et dont on prolonge le contrat.*

M. BLOTTIÈRE : *Merci.*

Mme DORLAND : *Je vous en prie. D'autres questions, d'autres remarques ? Non, donc je mets au vote.*

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la délibération n°45/2022 du 24 mai 2022 portant modification du tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel et des avancements de carrière, et le mettre en conformité avec la réalité des grades réellement vacants,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

→ **À l'unanimité,**

1 abstention : M. M. LEGOUGE (par procuration)

DÉCIDE de créer les grades suivants :

Filière administrative :

- Attaché principal : 1
- Attaché : 1
- Rédacteur : 2
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 2

Filière animation :

- animateur principal de 1^{ère} classe : 1
- animateur principal de 2^{ème} classe : 1
- animateur : 3
- Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe : 2
- Adjoint d'animation : 1

Filière culturelle :

- Assistant de conservation : 1
- Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe : 1

Filière sociale :

- ATSEM principal de 1^{ère} classe : 1

Filière technique :

- Agent de maîtrise : 2
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 5
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 1

Mme DORLAND : Merci.

On passe à la délibération n°6 concernant une convention de partenariat. Je donne la parole à Brice WALTER.

SERVICES TECHNIQUES

6. CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ACTÉE 2 SEQUIA SESSION 3

Rapporteur : B. WALTER

La Communauté d'agglomération Paris Saclay (CPS) et les communes de Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Longjumeau, Massy, Orsay, Wissous, Palaiseau, Les Ulis et Villebon-sur-Yvette sont lauréates du programme ACTÉE SEQUOIA, porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

ACTÉE 2 SEQUOIA SESSION 3, lancé en novembre 2021, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, financer de la maîtrise d'œuvre et de l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

2. Objectifs du programme

Pour la CPS et les communes partenaires, les objectifs sont les suivants :

- Favoriser le taux de passage à l'acte dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique ;
- Encourager les mutualisations entre acteurs et collectivités ;
- Inciter les collectivités à déployer des stratégies d'actions sur le long terme pour rénover leur patrimoine
- Développer le réseau des économes de flux.

3. Mécanismes de subvention et inscription des dépenses

La commune d'Épinay-sur-Orge est lauréate de l'appel à projet pour le financement des prestations suivantes :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le remplacement de la chaudière de l'hôtel de ville (étude pour le remplacement de la chaudière de l'hôtel de ville par une chaudière à énergie renouvelable ; rédaction du dossier de consultation des entreprises, analyse des offres, suivi des travaux)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'audit des installations de chauffage des bâtiments communaux (bilan énergétique, préconisations techniques pour le respect des enjeux environnementaux).

Le coût total des études s'élève à 14 655,00 €HT.

Le montant de la subvention s'élève à 8 678,00 €.

La FNCCR mène de manière semestrielle des appels de fonds permettant de valoriser les actions réalisées sur la période passée. Afin de percevoir les financements, les membres du groupement devront transmettre, par le biais de la CPS, coordinatrice du groupement, leurs justificatifs et certifications des dépenses.

La CPS percevra ensuite l'intégralité des aides et versera aux communes partenaires les montants correspondant au prorata des actions qu'elles auront menées, conformément à l'annexe financière de ladite convention.

M. WALTER : *Je ne vais pas relire toute la note de présentation. On est déjà inscrit dans le programme ACTÉE 2. Un nouveau programme ACTÉE 2 SESSION 3 a été lancé en novembre 2021 pour lequel on a répondu à un appel à projet. On a été retenu.*

Il s'agit d'obtenir une subvention pour la réalisation de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La première concerne le remplacement de la chaudière de l'hôtel de ville qui pose régulièrement des problèmes et sur lequel sont investies chaque année de fortes sommes pour des réparations, et d'en profiter pour étudier le remplacement de cette chaudière par une chaudière à énergie renouvelable.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage va nous aider à réaliser la rédaction de dossier de consultation des entreprises, l'analyse des offres et le suivi des travaux.

Une deuxième mission est également confiée. Il va s'agir de faire un audit de toutes les installations de chauffage des bâtiments communaux. Cela va des écoles aux gymnases, c'est à peu près tout, tous les bâtiments, celui où l'on est aussi.

Le coût total des études s'élève à 14 650 € HT. Le montant de la subvention est de 8 678 €.

Madame PANZANI, vous souhaitez ajouter quelque chose par rapport à cela.

Mme PANZANI : *Je rappelle que l'obtention de cette subvention s'inscrit dans le cadre des démarches entamées depuis 2020 et elle est le fruit d'un bon partenariat avec notre agglomération, la CPS, qui est porteuse de ces appels à projet, donc elle contacte les collectivités qui sont intéressées pour participer à ces appels à projet.*

C'est grâce à cette bonne collaboration et à cette fluidité que l'on se rend compte que l'on obtient assez facilement des subventions importantes pour de l'ingénierie. Ce qui est proposé là, c'est de l'assistance, c'est de l'ingénierie, c'est du conseil pour la rénovation des outils de chauffe, mais cela peut être le cas aussi pour le diagnostic général d'audits énergétiques de tous les bâtiments.

Cette démarche-là s'inscrit dans le Plan Climat et dans l'axe Rénovation énergétique des bâtiments de notre charte communale qui a adhéré au Plan Climat.

M. WALTER : En complément de ce que vient de dire Mme PANZANI, ce qui va faire l'objet d'une question en fin de conseil, il y a également une nouvelle sollicitation qui permettra d'avoir une assistance pour la rédaction et la constitution d'un schéma directeur sur les bâtiments, la réalisation de plans pluriannuels d'investissement.

Comme le dit Mme PANZANI, ce sont des choses pour lesquelles on candidate assez régulièrement pour obtenir de l'aide et surtout des subventions.

Mme DORLAND : Merci à tous les deux. D'autres remarques, d'autres questions ? (Pas d'intervention). Je mets au vote.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de partenariat entre la FNCCR, la CPS et les communes de de Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Longjumeau, Massy, Orsay, Wissous, Palaiseau, Les Ulis et Villebon-sur-Yvette dans le cadre de la mise en œuvre du programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique – SEQUOIA 3,

CONSIDÉRANT l'intérêt de la CPS à mutualiser les ressources et les moyens avec les communes pour améliorer significativement la performance énergétique de leur patrimoine bâti.

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'Épinay-sur-Orge de s'inscrire dans l'appel à manifestation d'intérêt ACTÉE SEQUOIA 2 SESSION 3 piloté par la CPS.

CONSIDÉRANT que la CPS a été lauréate du programme ACTÉE SEQUOIA 2 SESSION 3 en mai 2022 et que la signature de la convention par l'ensemble des parties est obligatoire pour bénéficier des financements prévus.

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur ;

APRÈS en avoir délibéré ;

→ **À l'unanimité,**

APPROUVE la convention de partenariat, ci-annexée, relative à la mise en œuvre du programme ACTÉE SEQUOIA 2 SESSION 3.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention et tous documents relatifs à ce projet.

Mme DORLAND : Merci.

Pour la délibération n°7, je donne la parole à Monsieur FABBRO.

VIE ASSOCIATIVE

7. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE PROJET AUX ASSOCIATIONS ARS CANTORIA, CIME, ESO BASKET 91, SPINO ANIM ET LES AMIS DE L'ORGUE

Rapporteur : N. FABBRO

Les subventions constituent des contributions allouées par les autorités administratives dans un objectif d'intérêt général à des personnes morales de droit privé pour la réalisation d'une action, d'un projet d'investissement ou le financement global d'une activité.

La somme versée ne peut excéder le coût de mise en œuvre du projet ou du fonctionnement.

Une subvention doit être utilisée conformément à l'objet pour lequel elle a été accordée et l'emploi des fonds reçus doit pouvoir être justifié.

Par ailleurs, en application de l'article L. 2311-7 du code général des collectivités territoriales, les subventions attribuées sous réserve de conditions doivent être approuvées par une délibération distincte du budget.

Le présent projet de délibération a pour objet de fixer le montant de subvention de projet alloué à :

- L'association Ars Cantoria pour son concert de musique composé de quatre chorales et un ensemble instrumental.
- L'association CIME pour la modernisation de ses actions (passage sous Windows 11 de son matériel informatique utilisé pour les cours de prise en main et d'utilisation des ordinateurs).
- L'association ESO Basket 91 pour son projet de développement de la pratique du basketball à Épinay par notamment l'organisation de stages et d'un tournoi de basket mixte loisirs.
- L'association Spino Anim pour son événement de ferme pédagogique sur l'esplanade.
- L'association des Amis de l'orgue pour l'acquisition de matériel destiné à projeter en direct l'image de l'organiste sur un écran.

Par suite de l'appel à projet lancé par la commune fin février 2022, les associations Ars Cantoria, CIME, ESO Basket 91 et Spino Anim ont déposé un dossier de demande de subvention de projet pour un montant respectif de 300 euros, 1200 euros, 2000 euros, 60 euros et 780 euros.

Les programmes d'actions proposés correspondent à la politique générale de la collectivité en matière sociale, d'animation et de culture.

Ainsi, il est proposé d'attribuer les subventions de projet suivantes :

- 300 euros pour le projet de l'association Ars Cantoria
- 1 200 euros pour le projet de l'association CIME
- 850 euros pour le projet de l'association ESO Basket 91
- 60 euros pour le projet de l'association Spino Anim
- 780 euros pour le projet de l'association des Amis de l'Orgue

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget primitif pour l'exercice 2022 (article 6574 – diverses rubriques).

M. FABBRO : *La délibération n°7 concerne l'attribution de subventions de projet aux associations Ars Cantoria, CIME, ESO Basket 91, Spino Anim et les Amis de l'Orgue. Je ne vais pas lire non plus toute la note de présentation. Ce sont des subventions de projet.*

C'est la deuxième fois que nous présentons ce type de délibération en Conseil Municipal. C'est la concrétisation de notre politique associative qui vient en soutien des associations, en complément des subventions de fonctionnement qui sont, elles, votées chaque année comme habituellement.

Ce sont des subventions qui se font par des appels à projets, qui sont analysés deux fois par an par le service vie associative. Ce soir, nous avons reçu cinq projets d'association pour lesquels nous proposons d'apporter un financement.

Il y a d'abord l'association Ars Cantoria pour son concert de musique composé de quatre chorales et d'un ensemble instrumental qui a eu lieu et qui a eu un fort rayonnement.

Il y a ensuite l'association CIME pour la modernisation de ses actions notamment autour de l'inclusion numérique, avec le passage d'ordinateurs sous Windows 11, le dernier système d'exploitation, ce qui permettra aux apprenants d'utiliser des outils actuels.

Il y a ensuite l'Association ESO Basket 91 pour un projet de développement de la pratique du basket à Épinay, avec notamment l'organisation de stages et d'un tournoi de basket mixte loisirs ouvert au public.

Nous avons l'association Spino Anim pour son événement de ferme pédagogique sur l'esplanade.

Enfin, nous avons les Amis de l'Orgue pour l'acquisition de matériel destiné à projeté en direct l'image de l'organiste sur un écran.

À la suite de l'appel à projets lancé par la Commune fin février 2022, ces associations ont déposé une demande de subvention de projet pour un montant respectif de :

- 300 euros pour l'association Ars Cantoria
- 1 200 euros pour l'association CIME
- 2 000 euros pour l'association ESO Basket 91
- 60 euros pour l'association Spino Anim
- 780 euros pour l'association des Amis de l'Orgue

C'étaient leurs demandes initiales. Ces demandes ont été analysées lors d'un groupe de travail avec les élus présents. Il est donc proposé d'attribuer les subventions suivantes à ces projets :

- 300 euros pour l'association Ars Cantoria
- 1 200 euros pour l'association CIME
- 850 euros pour l'association ESO Basket 91
- 60 euros pour l'association Spino Anim
- 780 euros pour l'association des Amis de l'Orgue

Je vais peut-être devancer une question puisque ce sont des échanges que l'on a eus lors de la commission. Il se posait la question du contrôle de ces dépenses et de leur bonne utilisation. Certaines de ces associations sont nouvelles dans la Commune, donc vous nous avez alertés sur la vigilance qu'il faudrait peut-être avoir sur la bonne utilisation de ces fonds.

Je vous confirme que c'est comme pour les subventions de fonctionnement, c'est-à-dire que chaque année, les associations présentent un projet et pour ces demandes de subvention par projet, elles ont justifié les montants des dépenses. Dans certains cas, on a octroyé le montant demandé. Dans d'autres cas, cela nous a paru trop important et pas forcément justifié.

Ces montants vont être versés aux associations. En revanche, nous avons un devoir de contrôle de l'utilisation de ces subventions, donc le service vie associative contrôlera à un moment donné l'utilisation de ces fonds, par des demandes de factures par exemple. Cela peut se faire, c'est une exigence que l'on peut avoir auprès des associations.

Elles peuvent être contrôlées être à tout moment et le cas échéant, elles pourraient rembourser ces montants si jamais il y avait une mauvaise utilisation de ces fonds publics.

Mme MARTIN : *Je ne prendrai pas part au vote, étant membre de l'association Ars Cantoria, et je ne voterai pas pour Mme CHABRILLAT non plus qui en fait aussi partie.*

Mme DORLAND : *Est-ce qu'il y a d'autres membres d'associations ?*

Mme BAIRRAS : *M. Maurice LEGOUGE ne prend pas part au vote.*

Mme DORLAND : *Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame DORLENCOURT...*

Mme DORLENCOURT : *Merci, Monsieur FABBRO.*

C'est une question que l'on a étudiée ensemble lundi pour savoir jusqu'à quand ils pouvaient réaliser leur projet. On n'y avait pas répondu non plus. Je ne sais pas si cela avait été un peu réfléchi ou pas ou si cela va être aussi dans les propositions de cadrage.

Vous avez parlé de remboursement ou autre si ce n'était pas fait, s'il y avait contrôle, mais est-ce qu'on leur donne un temps ou pas pour réaliser leur projet, une année par exemple ? Merci.

M. FABBRO : *Dans un premier temps, cela ne fait pas forcément partie des exigences que l'on a fixées. On a demandé que des événements publics aient lieu, il y a des conditions. Ces conditions doivent être respectées à partir du moment où les dépenses sont faites.*

Aujourd'hui, on n'a pas fixé de date limite à partir de laquelle le projet doit être réalisé. C'est une démarche qui est toute nouvelle, donc peut-être qu'en avançant, ce sera effectivement quelque chose qu'il faudra intégrer à ces subventions que l'on donnera pour les projets.

Mme DORLAND : *Merci. Je mets au vote.*

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1,

VU les dossiers de demande de subvention de projet déposés par les associations Ars Cantoria, CIME, ESO Basket 91, Spino Anim et les Amis de l'Orgue,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré ;

→ **À l'unanimité,**

Mme MARTIN, Mme CHABRILLAT (par procuration) et M. M. LEGOUGE (par procuration) ne prennent pas part au vote.

FIXE ainsi qu'il suit le montant des subventions de projet attribuées :

- 300 euros à l'association Ars Cantoria
- 1200 euros à l'association CIME
- 850 euros à l'association ESO Basket 91
- 60 euros à l'association Spino Anim
- 780 euros à l'association des Amis de l'Orgue

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif pour 2022 article 6574.

Mme DORLAND : *Merci.*

On a une dernière délibération concernant la modification des tarifs du séjour de juillet 2022 organisé par le service jeunesse.

VIE SCOLAIRE**8. MODIFICATION DES TARIFS DU SEJOUR DE JUILLET 2022 ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE**

Rapporteur : M. DORLAND

Lors du conseil Municipal du 24 mai 2022, des tarifs ont été adoptés pour les séjours multi activités au sein du service jeunesse pendant l'été 2022.

Après négociation des prix auprès du prestataire « RAID AVENTURE », les familles bénéficient d'un tarif préférentiel.

C'est pourquoi, de nouveaux tarifs doivent être délibérés ce jour pour le séjour se déroulant du 11 au 15 juillet 2022.

Mme DORLAND : Le coût du séjour pour le mois de juillet 2022 a été renégocié. La délibération a dû être prise avant par anticipation. On a obtenu des prix plus intéressants pour les familles qui vont évidemment pouvoir en profiter grâce à cette délibération avec un coût minoré en fonction du quotient familial.

Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Non, donc je mets au vote.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°49/2022 du 24 mai 2022 portant sur l'organisation par le service jeunesse de séjours pendant l'été 2022 pour des groupes d'enfants âgés de 11 à 14 ans et de 15 à 17 ans,

CONSIDÉRANT que la Municipalité a renégocié les prix auprès du prestataire « RAID AVENTURE » organisant le séjour multi activités prévu du 11 au 15 juillet 2022,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à ce titre, de modifier les tarifs pour ces prestations municipales,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

→ **À l'unanimité,**

FIXE ainsi qu'il suit, et à compter du 8 juillet 2022, les différents tarifs du séjour multi activités de l'accueil de loisirs extrascolaire du service Jeunesse.

SEJOUR DU 11 AU 15 JUILLET 2022 :

Quotient A	par jour	14,95 €
Quotient B	par jour	17,95 €
Quotient C	par jour	20,95 €
Quotient D	par jour	23,95 €
Quotient E	par jour	26,90 €
Quotient Ext. Collège.....	par jour	41,90 € (élève scolarisé dans le collège de la commune mais non spinolien)
Quotient Ext	par jour	59,80 €

PRÉCISE que les recettes seront inscrites au Budget de l'exercice en cours, aux chapitres et articles correspondants

Mme DORLAND : Merci. On est très content de pouvoir envoyer à nouveau des jeunes en séjour cet été.

Madame DORLAND informe le Conseil Municipal des décisions prises par délégation de celui-ci conformément à la délibération du 13 juillet 2020.

- 52/2022 Contrat avec l'association Raid Aventure pour un séjour Jeunesse du 11/07/2022 au 15/07/2022 pour un montant de 5075 € net.
- 53/2022 Marché public de de travaux sanitaires pour l'école Élémentaire Paul Valéry :
Travaux de peinture, doublage, faux-plafond attribués à la société Batisol d'un montant de 11 919,00 € TTC
Travaux d'électricité attribués à la société Sudelec pour un montant de 13 326,00 € TTC
- 54/2022 Marché relatif à la réfection des classes et couloirs de l'école élémentaire Paul Valéry :
Travaux de peinture, de faux plafond et de revêtement de sol attribués à la société Schang pour un montant de 79 859,40€ TTC.
Travaux de menuiserie intérieure attribués à la société PSP 77 pour un montant de 29 526 € TTC.
- 55/2022 Préemption d'un local commercial sis 140 Grande Rue au prix de 130 000 €.
- 56/2022 Contrat de fourniture de cartes cadeaux à offrir lors de la cérémonie des bacheliers avec la société Cultura Pro pour un montant total de 1 164,00 € TTC.
- 57/2022 Contrat spectacle Professeur Biscoto pour la journée d'ouverture de l'ilot estival le samedi 2 juillet avec la société Pile-Poil et compagnie pour un montant de 1 203,90 € TTC.
- 58/2022 ANNULÉE
- 59/2022 Contrat de service et de fourniture pour le déménagement de l'école élémentaire Paul Valéry avec la société Lagache Mobility pour un montant de 19 200,00 € TTC.
- 60/2022 Contrat d'assistance et d'accompagnement dans le cadre de la gestion financière de la commune avec la société Finance Active pour un montant forfaitaire annuel de 6 000,00 € TTC.
- 61/2022 Contrat de fourniture d'engrais pour la fertilisation du terrain de sport du stade du Breuil avec la société Bio 3G pour un montant de 3 947,09 € TTC
- 62/2022 Contrat de fourniture d'engrais pour la fertilisation du terrain de rugby du stade des Templiers et des massifs fleuris avec la société Terradis pour un montant de 2 491,95 € TTC.
- 63/2022 Contrat de service pour le regarnissage du gazon du stade des templiers avec la société Terradis pour un montant de 1 417,80 € TTC.
- 64/2022 Contrat de fourniture pour le fleurissement de la commune pour l'été 2022 avec la société Veron Fils pour un montant de 7 935,72 € TTC.
- 65/2022 Contrat de service pour le regarnissage du gazon du stade du Breuil avec la société Terradis pour un montant de 1 417,80 € TTC.
- 66/2022 Contrat de fourniture d'un tracteur pour l'entretien des espaces verts avec la société Bouchard Enviromat pour un montant de 25 200,00 € TTC.
- 67/2022 Prestation de Service « stage graff » pour les jeunes spinoliens du 29 au 31 août 2022 avec l'association Evoluscience pour un montant de 698 € net.
- 68/2022 Prestation animation Séjour Jeunesse en août 2022 avec l'auto-entrepreneur « Les animations du Moulin » pour un montant de 1 182,00 net.

Mme DORLAND : *L'ordre du jour est épuisé pour ce qui concerne les délibérations. Est-ce qu'il y a des questions concernant les décisions du Maire qui ont été signées ?*

M. BLOTTIÈRE : *Oui.*

Quel était l'objet exact du contrat de service de fourniture pour le déménagement de l'école élémentaire Paul Valéry avec la société Lagache Mobility pour un montant de 19 200 € ?

M. WALTER : *Cet été, vont avoir lieu des travaux dans certaines classes de Paul Valéry, donc on a effectivement pris une société de déménagement pour réaliser le déménagement de ces classes en vue des travaux.*

C'est impossible à faire en régie, surtout au mois de juin, avec tous les événements, ils ne sont pas assez nombreux. On a donc pris un prestataire. C'est une prestation où ils déménagent et ils remettent en place.

Mme DORLAND : On essaie de préserver nos agents communaux. On a du mal à recruter des agents techniques parce qu'il y en a peu sur le marché et on préfère qu'ils se concentrent sur leur métier (la peinture, la menuiserie, la plomberie, etc.) plutôt que sur le déménagement de mobiliers et d'objets divers qui étaient entreposés dans l'école Paul Valéry.

Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ? Allez-y.

M. BLOTTIÈRE : Il y a quelque chose qui m'a un peu interpellé, c'est le contrat d'assistance et d'accompagnement dans le cadre de la gestion financière avec la société Finance Active pour un montant forfaitaire annuel de 6 000 €. Quel était l'objet ?

Mme CASTAINGS : C'est pour le suivi de la dette. C'était plus qu'un suivi manuel de la dette, donc on a pris ce contrat-là pour nous aider dans la gestion financière de l'ensemble de la dette de la Commune, la gestion des emprunts.

Le logiciel informatique que nous utilisons au service financier ne gère pas les emprunts, donc c'était toujours une gestion à côté. Cela va nous faire gagner du temps, de l'efficacité et de la justesse dans la gestion des emprunts.

M. BLOTTIÈRE : Je suis un peu perplexe. Concrètement, cette société va agir aussi comme un courtier ?

Mme CASTAINGS : Non.

M. BLOTTIÈRE : Pas du tout ? Donc, c'est une pure gestion ?

Mme CASTAINGS : Oui, c'est une gestion. C'est un logiciel qui va nous permettre...

M. BLOTTIÈRE : Ah, c'est l'acquisition d'un logiciel ?

Mme CASTAINGS : Oui, c'est un logiciel.

M. BLOTTIÈRE : Au temps pour moi. D'accord.

Mme CASTAINGS : Parce que le logiciel actuel ne gère pas les emprunts.

M. BLOTTIÈRE : C'est lequel ? C'est Ciril Finances ?

Mme CASTAINGS : On a Berger-Levrault.

M. BLOTTIÈRE : C'est l'acquisition d'un logiciel, très bien. Je pensais que c'était une prestation intellectuelle, un consultant qui venait.

Mme CASTAINGS : Non, non, non, c'est un logiciel.

M. BLOTTIÈRE : Merci.

Mme DORLAND : S'il n'y a pas d'autres intervention sur les décisions du Maire, je propose que l'on passe aux questions. Ah si, Adrien FUTOL...

M. FUTOL : C'était juste pour avoir une petite précision sur la préemption du local commercial 140 Grande rue, pour savoir s'il y avait un projet et quelle était votre ambition sur ce local commercial. Merci.

Mme DORLAND : Il s'agit de la boucherie du Mauregard. Par rapport à ce local commercial, plusieurs choses.

Ce centre commercial du Mauregard est un endroit un peu, comment dire, stratégique. D'ailleurs, on a entendu beaucoup de fantasmes là-dessus, donc c'est bien que vous posiez la question parce que, du coup, je vais pouvoir donner quelques éléments d'information.

Je m'adresse au public. Non, ce n'est pas un lieu où les jeunes pourront s'enivrer jusqu'à je ne sais pas quelle heure du jour et de la nuit. Qu'est-ce que j'ai entendu d'autre ? Ce n'est pas une salle de shoot non plus. Cela ne sera pas une mosquée. Qu'est-ce que cela ne sera pas d'autre ? C'est vrai, on m'a demandé ça, même si l'on n'a rien contre les mosquées ni contre n'importe quel lieu de culte d'une manière générale.

C'était une bonne opportunité, parce que ce n'était pas très onéreux, d'avoir un lieu déconcentré ou décentralisé de la Commune dans ce quartier du Mauregard. On en fera un espace public, c'est sûr.

On aimerait y mettre par exemple, ce sont des exemples puisque pour l'instant, rien n'est gravé dans le marbre et surtout la procédure n'est pas terminée, on aimerait par exemple y installer l'écrivaine publique, les consultations de l'avocat.

On peut aussi y mettre les consultations de la CRAMIF puisqu'elle m'a demandé des locaux pour pouvoir étudier les dossiers des Spinoliens et autres, ce à quoi je ne suis absolument pas opposée, au contraire. C'est toujours bien de pouvoir avoir des permanences et ce lieu est tout à fait adapté pour cela.

On pourra le prêter aux associations, le prêter aux conseils de quartier, bref, ce sera un lieu de vie un peu différent ou parallèle à l'activité nocturne et diurne surtout. Ce sera un lieu où l'on pourra, nous aussi, nous installer, discuter, rencontrer les Spinoliens.

On aimerait bien en faire quelque chose de très sympa. Ce n'est pas très grand, cela mesure 62 m², ce n'est pas non plus immense. Il faudra surtout démonter tout ce qui concerne l'activité commerciale de boucherie.

C'est surtout l'emplacement et l'opportunité qui nous ont fait prendre cette décision qui n'était pas prévue au départ.

M. MARCHAU : *Comme toute préemption, c'est souvent à la fois un projet, mais c'est aussi une opportunité. Là, on a eu l'opportunité sur un projet que l'on avait déjà en tête depuis quelque temps.*

Pour compléter ce que dit Mme DORLAND, c'est vraiment un lieu de vie et un lieu de services que l'on veut créer au niveau de Mauregard. C'est dans une stratégie un peu globale de décentrer un certain nombre de services un peu partout dans Épinay.

Épinay, ce n'est pas simplement que la Mairie et le centre-ville. Il faut savoir aussi apporter un peu de services un peu partout dans Épinay. Là, c'est une très bonne opportunité pour le faire.

On répète ce que l'on a dit puisque l'on avait déjà pu en parler au dernier Conseil Municipal et cela avait déjà été le fruit d'une question : c'est un lieu de services.

La procédure de prévoyance est assez longue et très cadrée, donc on est dans une phase intermédiaire où la préemption n'est pas encore complètement aboutie. C'est un process qui peut durer quand même quelques mois.

Mme DORLAND : *Il n'y a pas d'autres questions ?*

M. FUTOL : *C'est très bien. Je vous rejoins sur la multiplication des services apportés à la population.*

Juste une petite idée qui va dans ce sens puisque vous voulez aider sur des formalités administratives. Cela pourrait être par exemple un point d'accès au droit qui peut potentiellement gérer quelques conflits de voisinage. Les agents techniques derrière vous savent que dès qu'il y a des conflits de voisinage, on appelle la Mairie en premier, donc on peut mettre un médiateur potentiel...

Mme DORLAND : *Tout à fait.*

M. FUTOL : *... quelqu'un qui peut faire de la médiation, surtout peut-être aussi aux abords du Mauregard, je ne sais pas, il y a certaines problématiques là-bas aussi. C'était juste une petite idée. Merci.*

Mme DORLAND : Est-ce bien raisonnable, Monsieur BLOTTIÈRE ? Vous avez beaucoup parlé ce soir. Vous avez vu, je n'ai pas rechigné. Allez-y.

M. BLOTTIÈRE : C'est vrai qu'au dernier conseil, on en avait parlé. Les 130 000 €, c'est l'évaluation des Domaines ? Est-ce la DGFIP qui est intervenue ? Comment a été évalué le montant ?

M. MARCHAU : Le prix est toujours fixé par rapport aux Domaines et après, on a une marge de + 10 % ou de - 10 %.

Mme DORLAND : On n'est même pas descendu à - 10 %.

M. MARCHAU : On a essayé de faire une cote mal taillée en dessous du prix des Domaines pour être entre les 10 % et la valeur nominale. La négociation est quand même très cadrée dès lors que c'est une collectivité territoriale qui préempte un bien privé.

M. BLOTTIÈRE : Une dernière petite chose, on se permettra de faire notre proposition comme mon collègue Adrien FUTOL vient de le faire sur la future affectation.

Un petit modulo quand même, c'est peut-être un peu dommage, car c'est un commerce en moins.

Mme MARTIN : Cela n'a jamais très bien marché.

M. BLOTTIÈRE : Oui, mais avec le futur PLU, il faudra peut-être repenser aussi et se dire « x commerces dans le quartier », s'il peut être compensé puisque c'est un espace commercial en moins.

L'affectation ne nous pose pas d'autres interrogations et on donnera un avis en temps et en heure. Merci.

M. MARCHAU : Quand on a fait le choix de préempter, justement, on s'est posé cette question préalablement. Si cela avait été un commerce pérenne et qui fonctionnait très bien, on n'aurait pas préempté.

On sait que c'est un commerce qui avait une rotation quasiment tous les ans ou tous les deux ans, donc on voyait qu'il n'y avait pas forcément de commerce qui se fixait de façon pérenne pour de nombreuses raisons, que l'on ne va pas forcément évoquer là. Il y avait peut-être un loyer qui n'était pas adapté à l'activité économique, peut-être un lieu de chalandise qui n'était pas suffisant puisque Carrefour Market propose aussi de la boucherie à côté. Il y avait quand même un côté commercial qui n'était pas forcément le plus pertinent, cela ne présentait pas d'intérêt aujourd'hui, donc c'est pour cela que l'on a préempté.

On ne va pas préempter tous les commerces d'Épinay. Certains ont quand même vocation à vivre leur belle vie de commerces et on va les accompagner. À ce titre-là, je vous rappelle que l'on a intégré un dispositif qui s'appelle l'ORT qui nous permet aussi de nous donner des outils pour dynamiser le commerce dans Épinay. C'est important, le commerce.

M. Vincent GALLET : Oui, d'ailleurs, il ne vous aura pas échappé qu'un commerce s'est ouvert dans la Grande rue, pas au Mauregard, en lieu et place de l'ancienne menuiserie qui était fermée depuis des années. Il y avait encore pas mal de sciure, c'était parti un peu rapidement. Maintenant, il existe un commerce. Souhaitons-lui longue vie puisque c'est quand même courageux de rouvrir un commerce à partir de rien et de ne pas en reprendre un existant.

M. SCHILTZ : Il est ouvert au-delà de 23 h 00.

Mme DORLAND : S'il n'y a pas d'autres interventions, on va passer aux questions. Madame DORLENCOURT, vous avez une question à poser. S'il vous plaît, est-ce que vous pouvez la lire ?

Mme DORLENCOURT : Madame la Maire, deux associations patriotiques s'interrogent pour savoir où sont rangés leurs drapeaux confiés aux bons soins de la Mairie. Que sont-ils devenus ?

Le premier drapeau est celui de l'Association des anciens combattants et prisonniers de guerre qui a été remis, voilà quelques années, à Monsieur le Maire, et qui était, comme convenu, exposé, depuis, dans la salle

des mariages. Or, les anciens combattants et prisonniers de guerre ont constaté depuis quelques mois, que leur drapeau n'est plus exposé et aucune information sur le sujet ne leur a été adressée.

Le second drapeau est celui du Comité du Souvenir du Général de Gaulle. Ce drapeau vous a été remis, à vous personnellement, lors d'une assemblée générale du Comité. Les membres du Comité souhaitaient que ce drapeau soit exposé, lui aussi, dans la salle des mariages. Or, il n'a jamais été exposé. Les membres du Comité se demandent donc ce qu'il est devenu. Aucune information ne leur a été donnée.

Nous estimons, avec les anciens combattants et prisonniers de guerre, et les membres du Comité du Souvenir du Général de Gaulle, que ces drapeaux doivent être exposés dans la salle des mariages, lorsqu'ils ne sont pas présents au monument aux morts pour une cérémonie.

En les exposants au regard des citoyens qui fréquentent cette salle, c'est une manière de témoigner notre estime et de rendre honneur à tous ces hommes et à toutes ces femmes qui ont combattu et aux symboles qu'ils représentent.

Pour ces motifs, Madame la Maire, nous vous demandons solennellement de sortir ces drapeaux des lieux où ils sont rangés et de bien vouloir les exposer au public dans la salle des mariages pour marquer l'expression de l'unité de la nation rassemblée au-delà des choix partisans.

Mme DORLAND : *Plusieurs choses. Je n'ai absolument pas été saisie par les associations d'anciens combattants.*

Deuxièmement, je ne vois pas ce qu'il y a de partisan dans la protection de deux drapeaux, l'un qui était exposé dans un lieu poussiéreux et en plein soleil, donc qui était en train de s'abîmer à l'endroit où il était.

Il y en a un que j'ai gardé bien précieusement, qui m'a été remis cet hiver effectivement. L'autre, je l'ai rangé dans un endroit à l'abri de la lumière.

Ils sont rangés à l'abri de la lumière, mais pas des regards. Si vous voulez les prendre, si quiconque me les demande, ils sont à la disposition de quiconque, mais évidemment, cela dépend qui me les demande.

D'autre part, on attend de trouver un lieu approprié pour les mettre en valeur. La salle des mariages est fermée au public en permanence, sauf pour les mariages et il n'y en a que le samedi. Les gens qui viennent dans la salle des mariages viennent pour des ... mariages, donc on va leur trouver un endroit un peu plus approprié.

M. FABBRO : *Je pose juste une question qui n'appelle pas forcément de réponse. Pourquoi cette question se pose ce soir en Conseil Municipal et pourquoi elle n'a pas été posée directement aux élus ou au cabinet du Maire ?*

On est toujours très proche des anciens combattants, on essaie d'avoir une relation constructive avec eux. On a travaillé sur le déroulé des commémorations et cela me surprend que cette question soit posée ce soir.

Je comprends, il y a une portée symbolique dans la question, mais pourquoi n'a-t-on pas pu en parler avant ? Justement, il y a un vrai travail à faire avec eux sur la valorisation de ces drapeaux.

M. BLOTTIÈRE : *C'est tout simplement parce qu'on nous l'a demandé, comme souvent pour nos questions. Là, c'est une pure remontée d'associations patriotiques locales qui nous ont posé cette question. C'est aussi bête que cela.*

Mme DORLAND : *Donc, vous le leur direz. C'était pour la première question.*

Monsieur BLOTTIÈRE, vous avez une question.

M. BLOTTIÈRE : *Madame la Maire, suite à un épisode de pluie exceptionnel, la Mairie a subi des inondations très importantes. Vous avez d'ailleurs, à titre personnel, communiqué sur le sujet. Communication à laquelle nous avons répondu.*

Pour notre groupe, j'insiste là-dessus, il va de soi que les agents de la Mairie doivent travailler dans de bonnes conditions matérielles, il en va de l'intérêt de tous. Il en va du bon fonctionnement des services publics et de la qualité de service que l'on rend aux Spinoliens, donc avoir des conditions de travail idéales, c'est nécessaire et important.

Dans ce contexte, et s'agissant donc particulièrement de la Mairie, avez-vous entrepris des démarches auprès de professionnels de l'isolation (fenêtres – toiture – et éventuellement isolation du bâtiment) ? Sachant que vous aviez diligenté une étude par un cabinet d'audit, à laquelle nous avons participé.

Avez-vous procédé à une éventuelle mise en concurrence ? Si oui, quelles entreprises ont répondu ? Pourriez-vous communiquer au Conseil Municipal le coût de ces travaux ainsi que leur plan de financement ?

Pour éviter toute polémique inutile sur le sujet (chercher toujours qui est responsable de quoi et finalement, on n'avance pas ainsi...), le groupe Épinay Demain se propose de participer à un éventuel groupe de travail, ce qui permettra d'informer a minima en toute transparence les élus de notre liste, mais aussi plus largement les Spinoliens qui pourraient être utilement informés à échéance régulière des décisions prises en la matière.

Plus largement, et dans le même esprit, nous pourrions créer une commission exceptionnelle en application de notre règlement intérieur en charge de travailler sur l'état du patrimoine bâti à Épinay et des éventuels travaux à engager.

Je vous remercie.

M. WALTER : *Il y a plusieurs questions dans la question. Je vais déjà répondre techniquement à ce qui est demandé sur les éléments de chiffrage.*

Vous l'avez souligné, on a fait faire un audit énergétique. À notre arrivée, on s'est appuyé sur des devis qui avaient été faits par l'ancienne majorité, mais qui datent et qui concernaient l'ensemble (la rénovation de la toiture, les menuiseries, l'isolation). De mémoire, le montant était dans les 1,7 M€. Je n'ai jamais vu le document. Au-delà de cet audit et des éléments que l'on a pu avoir oralement, aujourd'hui, il n'y a pas de devis qui ont été réalisés.

« Pour éviter toute polémique inutile », il ne s'agit évidemment pas de faire de polémique. On ne va pas trahir de secret en disant que l'on s'est vu notamment à la fête de la musique et que l'on en a discuté. Je suis évidemment favorable à ce que l'on travaille ensemble sur le patrimoine de la Ville et pas comme ce qui est proposé, pas seulement sur la Mairie, mais sur l'ensemble du patrimoine de notre ville.

On ne fait pas de polémique, on a un patrimoine qui est vieillissant, qui a été entretenu ou pas. Il ne s'agit pas là de savoir ce qui a été fait ou pas. Il faut effectivement que l'on réfléchisse ensemble à une projection sur les dix ou quinze années qui vont arriver et prévoir un vrai plan d'investissement et un vrai schéma directeur.

C'est là où je n'ai pas eu le temps de voir avec la direction. Je ne pense pas que l'on pourra faire une commission, même si le règlement intérieur le permet. On pourrait éventuellement changer la forme, mais je souhaite que l'on travaille au-delà des élus et que l'on intègre également d'autres Spinoliens à cette réflexion, des Spinoliens avertis, des Spinoliens engagés que l'on déterminera ensemble.

Je vous propose que l'on coanime ce groupe de travail. On va l'appeler comme cela dans un premier temps, on verra si on le transforme en commission, donc oui, avec la possibilité de pouvoir informer assez régulièrement de l'avancée de ces travaux, soit via L'Écho municipal ou via d'autres publications.

Je vous propose que l'on coanime cette commission, qu'on la démarre à partir de la rentrée de septembre. J'en ai déjà parlé aux services techniques qui sont les premiers concernés. Je ne vous cache pas qu'en ce moment, ils sont plus que débordés aussi par manque d'effectif, donc il y a une forte pression sur les services techniques.

Le but de cette commission est aussi de donner un coup de main, de décharger d'un peu de travail. Si l'on demande aux services techniques de faire tout cet état des lieux, de provoquer les chiffres, de réfléchir sur les priorités, etc., cela va leur prendre beaucoup de temps, donc on va les décharger de cela.

J'ai déjà quelques bases de travail, il faudra juste que l'on cadre bien cette commission pour qu'elle soit efficace et qu'elle permette d'aboutir à ce schéma directeur. La chance, comme on le disait tout à l'heure, c'est que l'on va pouvoir être aidé aussi j'espère par une subvention que l'on va obtenir et une aide extérieure d'un cabinet via la CPS.

Mme DORLAND : *Non, c'est un service de la CPS.*

M. WALTER : *Puisque l'on en est aux commissions et à la possibilité de vous faire intervenir et de travailler aussi plus largement, on parlera également ensemble d'une commission ou d'un groupe de travail Voirie, dans lequel j'aimerais aussi que l'on puisse intégrer des Spinoliens pour un état des lieux des voiries. Ce sont 31 kilomètres sur la Commune.*

Pour les mêmes raisons, si l'on demande à la direction des services techniques ou même à un agent de faire le tour, ils en ont pour pas mal de temps, donc il faut voir dans quelle mesure on peut intégrer des Spinoliens à cet état des lieux. Nous avons préparé des fiches par rue, par quartier. Après, il faut voir si l'on travaille avec des conseils de quartier, avec vous, avec d'autres.

En réalité, à la rentrée, je souhaite que l'on mette en place deux groupes de travail, l'un sur le patrimoine, qui me paraît déjà la priorité, et également un autre sur la voirie qui devra faire l'objet d'un plan sur plusieurs années et on devra définir des priorités. Les conseils de quartier peuvent avoir une pertinence parce que par quartier, on peut déterminer quelles sont les priorités puisque ce sont des gens qui l'utilisent au quotidien.

Je reviens vers vous, on peut en parler juste après. L'objectif est de laisser passer l'été et que l'on détermine ensemble. Rien n'est arrêté aujourd'hui, il faut voir un peu aussi comment vous voyez la chose. Je ne souhaite pas qu'on ne le fasse que tous les deux ou qu'entre élus, je souhaite vraiment que l'on élargisse.

On en a déjà parlé, je n'ai aucun problème à ce que l'on travaille ensemble. En plus, l'intérêt, c'est que vous pouvez aussi, vous de votre côté, récupérer des informations que nous, on n'aurait pas eu forcément en transmission, parce qu'il y a déjà des choses qui ont été imaginées, pensées, envisagées sur des travaux. Il y a des gens que vous fréquentez plus que moi qui peuvent vous apporter aussi des éléments.

L'intérêt, c'est que l'on fasse fi de toute polémique, savoir qui a fait quoi, pourquoi on n'a pas fait ceci, pourquoi on n'a pas fait cela. L'objectif est vraiment que l'on fasse un état des lieux, que l'on recueille toutes les informations que l'on peut recueillir et que l'on avance ensemble avec un objectif raisonnable, à mon avis, qui serait le premier trimestre ou le premier semestre 2023 pour avoir ce schéma directeur.

Mme DORLAND : *Merci.*

La question suivante est de M. Pascal LEGOUGE sur les espaces verts. Elle va être lue par Corinne BAIRRAS.

Mme BAIRRAS : *Madame la Maire, nous avons reçu de nombreux messages de très nombreux Spinoliens, mécontents de la tonte des espaces verts publics et surtout du cimetière. Nombreux sont ceux qui nous ont indiqué avoir contacté la Mairie sur ce sujet, mais pas de réponse.*

Pour répondre aux questions des Spinoliens, nous vous vous demandons de nous préciser les points suivants :

- *Y a-t-il eu une mise en concurrence pour le marché de la tonte ?*
- *Quelles entreprises ont répondu à cette mise en concurrence ?*
- *Quelle entreprise avez-vous choisie et sur quels critères ?*
- *Pourriez-vous mettre à notre disposition, le cas échéant, les bons de commande adressés à des entreprises pour des interventions ponctuelles, au cas par cas, dans certains quartiers de la Ville, en précisant la nature des prestations demandées, car dans de nombreux quartiers, le travail de tonte est à moitié fait ? Ceci accroît le mécontentement des riverains des espaces verts publics concernés. Ils constatent un travail à moitié fait et mal fait.*

Avec ce fort mécontentement, les Spinoliens alertent sur leur grande inquiétude de voir proliférer dans les hautes herbes, des tiques dont certaines sont porteuses de la maladie de Lyme, qu'elles peuvent transmettre aux humains par piqûre et entraîner, dans certains cas, une maladie invalidante. Les contaminations humaines surviennent à la période d'activité maximale des tiques, en France, entre le début du printemps et la fin de l'automne, selon le ministère de la Santé.

Merci.

Mme CASTAINGS : *Le sujet des espaces verts et de la tonte est, en effet, délicat.*

En premier lieu, je tiens à rappeler que l'assemblée ici présente a approuvé à l'unanimité, lors du Conseil municipal du 14 décembre 2021, la charte d'engagement communal du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Les actions définies dans le PCAET visent à promouvoir la transition écologique et à lutter contre le réchauffement climatique aujourd'hui avéré.

Les espaces verts sont gérés à la fois par les services municipaux et par une entreprise délégataire.

Le précédent marché de tonte s'arrêtait fin décembre 2021. Nous avons souhaité prolonger ce contrat d'un an, en 2022, avant de lancer un nouveau marché pluriannuel à compter de 2023.

Mais nous avons dû rejeter la proposition de prolongation de contrat, car pour des prestations identiques, les tarifs étaient multipliés par trois. De surcroît, la personne chargée du dossier est en arrêt maladie, ce qui a encore décalé la recherche de nouveaux prestataires.

Les entreprises finalement choisies au mois d'avril seulement avaient déjà conclu tous leurs contrats et parviennent difficilement à recruter du personnel. L'ensemble de ces éléments expliquent le retard pris dans les premières tontes et les difficultés dans la réalisation des travaux suivants.

Les entreprises partenaires ainsi que le personnel des services techniques, aux espaces verts, à la propreté, aux fêtes et cérémonies et les agents des structures sportives, tous travaillent au mieux dans ces conditions difficiles et font leur possible pour les Spinoliens.

Tous les documents dont vous demandez communication sont consultables en mairie, après demande à Madame la Maire.

Dans le même temps, nous avons décidé, à titre transitoire, de modifier les plans de tonte dès 2022, et d'aller vers une gestion différenciée des espaces verts.

Ces changements sont allés trop vite, il fallait plus de progressivité et nous avons vraiment manqué de pédagogie.

Cependant, une gestion différenciée des espaces verts ne signifie pas l'abandon de leur entretien. La loi Climat et Résilience nous impose un changement de gestion et à tous, une évolution des mentalités, pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Nous tondions trop souvent, sur toutes les surfaces et la coupe était trop rase.

L'avenir des espaces verts à Épinay s'oriente vers une nouvelle gestion de la tonte et la création de prairies fleuries, dans le respect du cycle indispensable : air, eau, sol.

Nous souhaitons impliquer les Spinoliens dans cette démarche. Aussi, avant de concrétiser le futur marché pluriannuel, nous allons organiser un atelier participatif sur le sujet de la tonte. Un appel à participation sera prochainement lancé pour un groupe de travail qui se réunira dès septembre 2022.

Le cimetière fait aussi l'objet d'un marché avec une entreprise d'insertion de personnes handicapées. Comme pour le restant de la tonte, cela a démarré en retard. Ils interviennent une fois par mois. Par rapport à la prestation antérieure, ils nettoient également les interstices entre les tombes, donc tout l'ensemble des espaces verts, sauf la partie des ruches. Une fois par mois, maintenant, le cimetière est entretenu.

Au sujet des tiques, le risque de leur présence est certain, mais pas seulement dans les herbes hautes. Il suffit de 5 à 10 centimètres pour être mordu par une tique. Lorsque nous nous promenons dans les campagnes, dans les forêts, ce que nous aimons tous faire, le risque est identique. Il n'y en a pas plus en ville qu'ailleurs quand on se promène. Chacun doit alors s'inspecter à la fin de sa promenade, vérifier s'il n'a pas été mordu et enlever l'animal.

J'ai encore lu cet après-midi des études sur le sujet. Aux États-Unis notamment, ils ont fait beaucoup d'études en faisant des tests sur des pelouses tondues toutes les semaines, tous les quinze jours, toutes les trois semaines, tous les mois.

En fait, il n'y a pas plus de tiques quand cela n'a pas été tondu pendant un mois que quand cela n'a pas été tondu pendant une semaine. Néanmoins, c'est vrai que la maladie de Lyme est très invalidante pour ceux qui en sont atteints.

M. TURCHI : *Je voudrais ajouter quelque chose sur ce sujet de la tonte. C'est vrai que cela a été déclenché un peu vite et c'est vrai que l'on n'a pas suffisamment pris le temps d'en discuter avec les Spinoliens.*

Je voudrais revenir sur les raisons qui poussent à faire cela, notamment le déclin de la biodiversité et des insectes qui est chiffré à plusieurs dizaines de pourcents. On parle de 70 % de déclin des insectes en quelques dizaines d'années seulement, insectes qui sont à la base de la chaîne alimentaire, donc c'est l'ensemble de la biodiversité qui est touché. On parle également des insectes pollinisateurs. On sait à quel point on y tient à Épinay.

Vous avez parlé aussi tout à l'heure de la lutte contre le réchauffement climatique et des îlots de chaleur. Il faut savoir qu'une tonte rase, c'est aussi plus de chaleur là où l'on se promène. Un sol avec une herbe de quelques dizaines de centimètres, c'est un sol qui est moins chaud, donc il n'y a pas que les arbres qui participent à la lutte contre les îlots de chaleur.

Il faut donc que l'on apprenne tous ensemble à retrouver de la nature en ville. On en a, mais on n'en a pas suffisamment. On a la chance d'avoir des espaces verts un peu partout dans Épinay et il faut vraiment que l'on travaille pour que les gens puissent effectivement se promener, promener leur chien, etc., mais que l'on ait aussi la place pour la nature et pour la biodiversité, et que l'on retrouve des insectes et des oiseaux parce que l'on est tous témoins qu'on ne les entend plus chanter. C'est important.

Mme DORLAND : *Merci.*

Nous, on sait ce que l'on veut et on sait ce que l'on ne veut pas, on sait ce sur quoi on pourrait effectivement comprendre que l'on doit modifier notre position, mais c'est vrai qu'il faut que l'on fasse un travail de pédagogie important auprès des Spinoliens puisqu'ils ne sont pas tous à nos côtés en mairie. Il faut que l'on travaille là-dessus.

Mme MARTIN : *Oui, un effort de pédagogie. De toute façon, il faut peut-être quand même éviter qu'il y ait des herbes trop hautes partout et réserver certains espaces de biodiversité, sinon par ailleurs, avoir une hauteur raisonnable.*

Pour les tiques, effectivement, c'est surtout quand même dans les herbes très hautes qu'elles prolifèrent, donc il faut être clair. C'est ce que l'on avait lu justement dans les rapports de l'Université du Massachusetts, donc je pondère.

Mme PANZANI : *C'est bien pour cela que la gestion raisonnée des espaces verts publics, cela ne s'improvise pas et cela se fait à l'appui d'entreprises vraiment sachantes qui vont pouvoir déterminer des espaces où l'herbe est coupée suffisamment rase pour permettre la marche notamment sur les trottoirs et des îlots où l'on laisse vraiment pousser l'herbe et des plantes fleuries de prairie qui, petit à petit, colonisent des espaces qui pourront pousser davantage.*

C'est bien cela qu'il est prévu de mettre en place, à l'appui d'associations et d'entreprises sachantes qui vous nous accompagner dans cette démarche qui va être progressive et qui va s'installer sur un cycle de deux ou trois ans, puisque le résultat optimal que l'on veut obtenir ne s'obtiendra pas dès l'année prochaine.

Il y a un eu un départ précité et assez improvisé par une entreprise qui n'est visiblement pas spécialiste de ce type de gestion. C'est ce que l'on veut changer justement radicalement au travers du nouveau marché d'espaces verts que l'on va mettre en place à partir de l'automne, avec l'appui de personnes qui vont vraiment nous accompagner dans cette direction et de façon durable et qui permettra, j'espère, que tous les Spinoliens soient contents de leurs espaces verts à la fois pour marcher, pour regarder des espaces agréables et pour profiter des coins d'ombre nombreux à Épinay.

M. FUTOL : Est-ce que l'on ne pourrait pas dans la réflexion de la modification du PLU, bien distinguer et faire des zonages au niveau des espaces verts ? À savoir des espaces verts entretenus, des espaces verts dits « laissés à un pseudo-état naturel », bien les identifier et les distinguer pour que les Spinoliens en aient la pleine compréhension, puisque l'on voit bien que cela peut semer un peu de désordre le jour où il n'y a pas de tonte, quand on attend une tonte.

Mme DESAILLY : Vous parlez d'espaces naturels. Un espace naturel reste un espace naturel, il ne peut pas être maîtrisé par la main humaine. C'est la première réponse que je peux vous faire.

Je veux revenir sur la graduation de la température des sols qui sont tondus. Il faut savoir qu'au-dessous de 10 centimètres de tonte, vous avez une température du sol qui est de 43,80°, donc en fait, c'est un sol complètement desséché qui est complètement imperméabilisé et qui ne répond pas aux bienfaits que la nature pourrait faire au niveau du cycle du sol, de l'air et de l'eau.

Il faut bien avoir cela en tête pour exiger ensuite des tontes, car malheureusement, effectivement, vous étiez habitués et tous, nous étions habitués à des tontes bien rasées, bien cadrées, mais c'était avant. Maintenant, il faut penser à l'après.

M. FUTOL : Mon propos n'était pas là. Il était juste sur l'identification de ces zones pour que tout le monde en ait la pleine compréhension. Merci.

Mme DORLAND : Je vous remercie toutes et tous pour ce conseil animé, argumenté, passionné et souriant.

Un grand merci à Kevin, Corentin et William, qui est parti tout à l'heure, pour leur accompagnement technique.

Merci à Cécile VERNEAU et à Sandrine DHONT, merci à l'ensemble des services de la Direction générale et à notre sténotypiste qui nous accompagne discrètement, toujours silencieusement derrière nous.

Monsieur FABBRO, vous voulez le mot de la fin ?

M. FABBRO : Merci.

Le mot de la fin pour inviter les Spinoliens à participer au début de l'été et à conclure le programme d'animations proposé au mois de juin par la Commune, avec d'abord l'inauguration de l'îlot estival au parc des Templiers, samedi de 11h00 à 19h00, avec un certain nombre d'animations et notamment un spectacle.

Et le soir, le retour pour la deuxième fois dans le parc de la Mairie du cinéma de plein air avec un film qui a été choisi par les Spinoliens et qui s'appelle Tous en scène.

Enfin, le 8 juillet, le vendredi soir, aura lieu la dernière soirée des halles qui sera sur le thème de la salsa.

Bon été.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22h13.

Monsieur Christian Marais
Secrétaire de séance



Madame Muriel DORLAND
Maire d'Épinay-sur-Orge



